Mardi 1er mars 1864
29me ANNÉE.
3 MOIS (Départements)........... 16 fr.
BUREAUX D'ABONNEMENT, 123, RUE MONTMARTRE.

LA PRESSE

Mardi 1er mars 1864
29me ANNÉE.
3 MOIS (Paris et département de la Seine). 13 fr. 50
RÉGIE D'ANNONCES, 40, place de la Bourse

DÉPÊCHES ÉLECTRIQUES

Amérique.

New-York, 16 février.

Le général Sherman a occupé Jackson (Mississipi) le 5, et s'est avancé depuis jusqu'à Brandon. Un autre détachement du corps de Sherman a occupé la ville de Yezoo.

Dans une adresse à l'armée, M. Jefferson Davis remercie celle-ci de ses efforts et dit que la campagne du printemps s'ouvre avec espoir de succès.

M. Davis a sanctionné la loi qui défend l'exportation du tabac, du riz, de la mélasse et du sucre, à moins d'une autorisation spéciale.

Une autre loi, également sanctionnée par le président du Sud, défend l'importation des articles d'Europe, après le 1er mars prochain et fixe le maximum des droits d'entrée pour les articles manufacturés de soie, de laine et de coton.

New-York, 16 février.

La Chambre des représentants à Washington a adopté, à la majorité de 21 voix, un amendement à la Constitution qui abolit l'esclavage.

La cour suprême a rejeté l'appel formé par M. Vallandigham contre le jugement du conseil de guerre.

New-York, 18 février.

Une proclamation du général Banks, à la Nouvelle-Orléans, dit que le devoir de la population est d'aider au rétablissement du gouvernement civil, et que l'indifférence sera traitée comme un crime.

Le *Herald* assure que le 22 février, M. Lincoln proclamera l'émancipation des esclaves dans tous les États de l'Union sans exception.

New-York, 18 février.

Le commandant de Mobile annonce qu'il s'attend à une attaque prochaine.

Agio sur l'or, 59 7/8; change sur Londres, 175; sur Paris, 318; coton, 80 1/2, lourd.

Angleterre.

Londres, 29 février.

Le *Morning Post* dit qu'il a été accordé quinze jours au Danemark pour se prononcer au sujet de la conférence.

Le *Post* voit dans la réponse du roi Christian à l'adresse du Rigsdag la preuve que la Conférence n'aurait aucun résultat.

Autriche.

Vienne, 28 février.

La *Gazette autrichienne* publie la réponse suivante faite aujourd'hui, par l'empereur François-Joseph aux notables du Schleswig, en recevant leur adresse :

« C'est avec une véritable satisfaction que je vois devant moi des habitants du duché de Schleswig. Je me suis uni au roi de Prusse pour défendre les droits lésés de votre pays, parce que des engagements positifs m'y autorisaient, parce que l'Allemagne a donné ses plus vives sympathies aux destinées du Schleswig, intimement uni depuis des siècles déjà à un pays allemand.

» Je me réjouis, avec vous, des succès de la vaillante armée alliée qui ont mis un terme aux épreuves supportées jusqu'ici par vous et par vos compatriotes. La grandeur des sacrifices, faits pour votre cause, vous est une nouvelle garantie que vous aurez pour votre pays non un allégement passager, mais une satisfaction durable de ses demandes légitimes.

» La Providence m'a imposé des devoirs que je ne peux pas sacrifier à des vœux qui menacent la paix générale de l'Europe. Cependant j'espère fermement qu'un avenir honorable, sûr et répondant aux principes du droit et aux conditions de leur prospérité, est assuré aux duchés. »

La députation a été aussi reçue par l'archiduc Rénier et plus tard par le ministre, M. de Schmerling.

Danemark.

Copenhague, 27 février.

L'adresse du Richsdad a été aujourd'hui présentée au roi. S. M. avait désiré que tous les membres de l'assemblée fussent présents.

Après avoir remercié le Rigsdad, le roi a dit qu'il comptait sur la fidélité du peuple danois, en déclarant qu'il tiendrait ferme jusqu'au bout et qu'il ferait tout pour arriver à une paix avantageuse pour le Danemark.

« Je ne consentirai jamais, a-t-il ajouté, à l'abolition de l'union politique qui existe entre le royaume et le Schleswig. Je veux être le roi libre d'un peuple libre. Pour que le roi soit libre, il faut que le pays soit indépendant. »

Le roi a dit en terminant : « J'espère qu'on écrira sur ma tombe : « Jamais il n'a battu un cœur plus fidèle au Danemark. »

Copenhague, 27 février, soir.

Les rapports arrivés au ministre de la guerre, en date du 26 février à midi, ne signalent aucun fait nouveau à Kolding et à Alsen. La ville de Kolding était obligée de payer, chaque jour, une contribution de mille thalers. Les habitants étaient bien traités par la garnison.

Hambourg, .. février.

Les *Nouvelles de Hambourg* annoncent qu'un vapeur danois a transporté des troupes de Copenhague à l'île de Fehmarn.

Une canonnière danoise stationne dans le détroit de Fehmarn. Le Danemark prend ainsi dans cette île, vis-à-vis du Holstein, la même position de flanc qu'il a prise à l'île d'Alsen, vis-à-vis du Schleswig.

Espagne.

Madrid, 28 février.

Les votes des bureaux de la Chambre n'ont pas été favorables au ministère. On s'attend à un décret prononçant la clôture de la session et appelant le pays à de nouvelles élections.

Madrid, 29 février.

M. Mon et le marquis de Novaliches ont été chargés hier soir de composer un nouveau cabinet avec les fractions libérales du parti conservateur à la Chambre.

Agence Havas-Bullier.

FRANCE

Paris, 29 février

LES ÉLECTIONS DU 20 MARS 1864.

Laissez, laissez toutes les idées se produire en toute liberté, sans en poursuivre aucune, sans en condamner aucune, sans vous alarmer d'aucune, et l'idée précise et claire dissipera l'idée vague et obscure, et l'idée juste combattra l'idée fausse, et l'idée forte et supérieure relativement vaincra l'idée faible et inférieure ! Dans le monde de l'esprit et des idées, comme dans le monde de la matière et des choses, dans le monde social comme dans le monde physique tout a sa loi, qu'il suffit d'observer et qu'on n'enfreint jamais impunément, même quand ces infractions se décorent du nom de *lois positives*. De même que sans l'ombre il n'y aurait pas de lumière, sans l'erreur il n'y a pas de vérité. L'erreur a donc le même droit d'exister que la vérité: C'est à celle-ci de combattre, de diminuer, de déplacer celle-là.

Une idée qui, aux élections générales de mai 1863, était tombée sous le dédain, a été relevée aux élections de mars 1864 par soixante électeurs, lui donnant la forme d'un manifeste et le titre de *candidatures ouvrières*. Dans cette idée qu'y avait-il de faux? qu'y avait-il de juste? qu'y avait-il de réalisable? Notre avis est qu'on s'est trop empressé de la combattre comme un péril, et qu'en la combattant ainsi on a failli lui donner une consistance qu'elle n'avait pas. L'idée des candidatures ouvrières était une idée qu'il fallait laisser les ouvriers débattre entre eux. Se hâter d'intervenir inconsidérément dans ce débat, comme on l'a fait, était pour le moins une faute. On n'y était pas intervenu en mai 1863 : quel succès obtint-elle ? — Aucun. Dans la 1re circonscription M. Coutant avait eu 11 voix et dans la 5e circonscription M. Blanc en avait eu 332, quoique M. Coutant et M. Blanc méritassent sans conteste le nom de notabilités ouvrières et eussent placardé leur proclamation sur tous les murs de leurs circonscriptions électorales. Selon nous, il eût été bon qu'on laissât la motion des *soixante* suivre son cours, afin que les *soixante* reconnussent eux-mêmes la difficulté qu'ils eussent éprouvée à faire accepter deux noms par la majorité de la majorité des électeurs. Autre chose est de rédiger un manifeste au bas duquel on appose soixante signatures; autre chose est de rallier à une candidature trente-six mille électeurs sur soixante-dix mille. Là commence la véritable difficulté sous l'empire du suffrage universel privé du droit de réunion. Autant vaudrait demander à un aigle dont on aurait coupé les ailes de s'élever dans les airs. C'est de cette difficulté, c'est de cette impossibilité — qu'il a fallu tourner ne pouvant la vaincre — que ne tiennent pas assez de compte ceux qui critiquent ce qui a été fait en mai 1863, et qui proposent de faire autrement, au risque de changer le succès en échec. Prendre une initiative, c'est prendre une responsabilité : croit-on que le conseil qui a pris sur lui, en mai 1863, la responsabilité de la désignation des neuf candidats qui ont été élus à Paris tous les neuf, n'eût pas préféré laisser la liberté agir toute seule et les électeurs choisir leurs candidats sans aucune interposition ? On a reproché à ce conseil d'avoir exercé la dictature ; ce n'est pas la dictature qu'il a exercée, c'es la nécessité qu'il a subie. Pouvait-on faire mieux? pouvait-on faire autrement? Si on peut faire autrement et si on peut faire mieux, il faut qu'on le fasse, et certainement on le fera. Mais que les *soixante*, qui ont publié leur manifeste, fassent donc connaître les noms de leurs deux candidats, ayant en mars 1864 plus de chances de succès dans la 1re et dans la 5e circonscription que n'en ont eu en mai 1863 MM. Coutant et Blanc, candidats dans ces deux circonscriptions précisément! Cette fois les deux candidats se nomment-ils, ainsi que le bruit en a couru, l'un Allix, l'autre Tolain? Il serait important et urgent qu'on les connût. Si c'est ainsi qu'ils se nomment, en effet, par combien d'électeurs en sus des *soixante* seraient-ils appuyés?

Nous avons déjà publié une première réponse au *manifeste des soixante*; en voici une seconde qu'on pourra appeler le *manifeste des quatre-vingts* :

« Nous avons lu le manifeste publié dans les journaux sur les candidatures ouvrières.

» Nous venons vous affirmer qu'il n'exprime l'opinion que d'un petit nombre d'entre nous.

» Les ouvriers, en repoussant presque à l'unanimité, aux dernières élections, les candidatures ouvrières, ont manifesté quels étaient à cet égard leurs vrais sentiments. Aux élections prochaines, ils sont prêts à recommencer!...

» Nous sommes tous convaincus que, dans la lutte qui va de nouveau s'engager, les castes doivent s'effacer devant les principes, et ce système des candidatures ouvrières que les auteurs du manifeste proclament comme le dissolvant les plus énergique des distinctions et des classes, n'aboutirait qu'à diviser les citoyens.

» Qui de nous ne sait que depuis la révolution de 1789 et celle de 1848, légalement, politiquement, il n'y a plus ni bourgeois ni ouvriers! Il y a des citoyens égaux et libres : les uns savent et les autres ignorent, les uns sont honnêtes et les autres ne le sont pas.

» Quand il s'agit d'élire un député, il faut choisir celui qui sait et dont l'honnêteté est prouvée, et exclure celui qui ignore et dont la probité est suspecte, sans souci du rang, de la fortune, de la profession.

» La position sociale, transitoire d'ailleurs, ne doit être ni un motif de préférence ni un motif d'exclusion. Nous n'avons pas détruit les privilèges en haut pour les rétablir en bas.

» Les candidatures ouvrières, au point de vue théorique, comme au point de vue pratique, n'auraient pour résultat que de soulever, *mal à propos*, une question sociale, alors qu'il ne s'agit que d'une question politique.

» Aurions-nous perdu le souvenir de nos épreuves de 1848? Instruits par l'expérience, retenons donc alors que lorsqu'on veut résoudre tout à la fois, on ne résout rien; on trouble son pays, on l'inquiète, on le jette dans les bras de la dictature.

» La question qui domine toutes les autres, suivant la majorité des ouvriers, c'est la question de liberté. « La liberté comme moyen d'aborder pacifiquement, sans violence ni utopie, le difficile » problème qui domine tous les autres, savoir : » l'amélioration morale et matérielle du sort du » plus grand nombre. »

» La liberté acquise, nous travaillerons utilement aux problèmes sociaux.

» Tant que nous n'aurons pas la liberté, ne songeons qu'à la conquérir.

» Pour cela, restons unis, repoussons énergiquement tout ce qui pourrait nous diviser, en assurant le succès des candidats officiels.

» Nous comprenons très bien que les adversaires des candidatures qui ont triomphé au 31 mai ne se trouvent pas représentés; mais nous qui les avons soutenues énergiquement, nous sommes à la fois reconnaissants et fiers des courageux efforts que fit l'opposition en réclamant nos droits.

» Que l'opposition nous continue son dévouement, notre confiance ne lui fera pas défaut. »

Buette, mécanicien, 5, rue Panquet-de-Villejust.
Arrachart, mécanicien, 3, rue de Chaillot.
Bellangé, cordonnier, 6, rue des Bassins.
Beis, ajusteur, 124, rue Saint-Lazare.
Bizot, mécanicien.
Bureau, ébéniste, 24, rue du Bel-Air.
Buquet, ajusteur, 7, passage Cardinet.
Catel, mécanicien, 6, rue de Longchamp.
Couy, ajusteur, 63 bis, rue Cardinet.
Grassière, mécanicien, rue Basse-Saint-Pierre.
Griveaud, tourneur, 51, route d'Asnières.
Laborde, tourneur, 88, rue du Rocher.
Lesage, monteur, avenue de Clichy.
Perrin, raboteur, 58, boulevard du roi de Rome.
Thierriat, menuisier, 2, rue de Villers.
Vallot, rue Balagny.
Passé (Henri), coiffeur, 27, chauss. Ménilmontant.
Langlois, fondeur, impasse du Moulin, 9.
Bénier, fondeur, 51, rue Saint-Laurent.
Lucas, tourneur, 114, rue de Sèvres.
Lamouroux, tourneur, 6, rue des Murs.
Bruno, tourneur, 8, passage du Renard.
Vallendon, tourneur, 6, marché Sainte-Catherine.
Loisier (Paul), tourneur, 2, cité Boufflers.
Champilon (Alfred), tourneur, 29, chemin de ronde d'Aunay.
Collet (Laurent), tourneur, 65, rue Saint-Laurent.
Perotin, coiffeur, 7, rue du Pressoir.
Porte, mécanicien, 28, rue de Constantine.
Th'riat, fondeur, 15, rue de Chartres (Chapelle).
Mertrud, id., 8, cité Riveli.
Gribour, id., 23, rue des Amandiers.
Poinsot, id., 22, rue Napoléon.
Dumontier, id., 23, rue de Constantine.
Lequeu, ouvrier opticien, 30, rue de Constantine.
Lechieu, mécanicien, 28, rue de Constantine.
Moriceau (Aristide), batteur d'or, 22, rue Ménilmontant.
Fristau, ouv. facteur de pianos, 7, imp. Ronce.
Moreau père, ébéniste, 50, faub. du Temple.
Ossetin, menuisier, 50, id.
Vaysse, ébéniste, rue Lauzun, 5.
Lefèvre (Ernest), menuisier, 89, fbg du Temple.
Cottreau, id. id.
Papin, id. id.
Maurice, id. id.
Tourette, ébéniste, 26, faubourg du Temple.
Moreau fils, id., 50, id.
Allanier, id., id.
Érarts, id., id.
Blanquot, id., id.
Jacquier, id., id.
Salesse, id., id.
Fircond, id., id.
Thiébolt, id., id.
Mestre, id., id.
Cottray, id., id.
Léger, id., id.
Catabelle (Félix), 20, boulevard du Combat.
Chetreff, graveur, 199, Faubourg-Saint-Antoine.
Arondel, imprimeur en papiers peints, 187, Faubourg-Saint-Antoine.
Humbert, id., rue Folie-Regnault.
Huguet, id. (*ancien délégué du Luxembourg*), 49, rue des Partants.
Champenois, imprimeur en papiers peints, 5, rue Rivoli.
Mallet (Louis), garçon marchand de vin, 3, rue Ménilmontant.
Tatin, ébéniste, 13, rue Napoléon.
Parel, commis, 4, rue Morey.
Arnouit, tourneur, 18, boulevard du Combat.
Letellier, id. id.
Crampon, id. id.
Magnan, id. id.
Jean-Marie, id. 20, id.
Beugnot, cambreur, 28, rue de Constantine.
Dubuissez, imprimeur, 14, rue du Plateau.
Pézeux, serrurier, rue des Panoyaux.
Malherbe, graveur, 22, rue Hautefeuille.
Janin, imprimeur, 26, rue des Couronnes.
Simon, id., 32, boulevard des Amandiers.
Marcas, id., 38, rue Saint-Germain (Charonne).
Vincke, id., 91, rue de Charenton.
Peloire, id., 28, rue de Madame.
Viennet, id., 90, chaussée Ménilmontant.

Il y a dans le *manifeste des quatre-vingts* deux lignes qui en font le meilleur et le plus complet de tous les programmes, ce sont celles-ci :

« TANT QUE NOUS N'AURONS PAS LA LIBERTÉ, NE SONGEONS QU'A LA CONQUÉRIR. »

Oui, voilà le vrai de la situation!

Pour abolir toutes les interpositions entre électeurs et candidats, il manque au suffrage universel la liberté de réunion. Electeurs, sans distinction de travail et de salaire, soyons tous unis pour la conquérir!

ÉMILE DE GIRARDIN.

Nous n'avons jamais cru au succès du projet de conférence. Les faits ont justifié notre réserve, et donné raison à nos défiances. Il meurt comme il était né, subitement. Ce projet se produisait dans des conditions qui excluaient tout caractère viable. On ne peut pas dire que la résistance des gouvernements l'ait tué; il est mort parce qu'il ne pouvait ni aboutir, ni vivre.

Le 28 février, l'empereur François-Joseph reçoit une députation de notables du Schleswig. Il leur adresse solennellement une de ces harangues stéréotypées dont la forme neutre et effacée tranche singulièrement sur les déclarations optimistes de la *Gazette autrichienne*. Il s'abstient soigneusement de faire allusion au projet de conférence. Ce silence systématique coupe court à toutes les conjectures. Quant à la solution définitive, l'empereur ne trahit l'embarras de la diplomatie autrichienne que par le vide solennel de sa déclaration.

« Une conférence sans armistice, dit le *Wanderer*, serait une absurdité. Le projet n'a pu être ni sérieusement proposé par l'Angleterre, ni sérieusement accepté par les grandes puissances allemandes. »

C'est aussi notre avis ; seulement nous nous demandons si l'Angleterre, qui n'a pas pu se tromper sur la portée ridicule de sa proposition, ne poursuit pas en cela un but lointain et caché ; si elle ne cherche pas à préparer une entente entre elle et la Confédération, à l'exclusion de la France, à qui la proposition, on le sait maintenant, n'a pas été soumise; si le gouvernement anglais et les gouvernements d'outre-Rhin ne redoutent pas de voir la France, poussant activement la question mexicaine vers une solution, se départir de son attitude expectante, le jour où cette solution sera passée à l'état de fait accompli. Les journaux allemands soupçonnent cette arrière-pensée, et c'est pourquoi ils s'accordent à peu près tous à établir une distinction essentielle entre le *but caché* et le *but ostensible* de la proposition anglaise.

Et cela est si vrai que l'*Ost Deutsche Post* qui, d'abord, ne pouvait pas admettre que la Diète consentît à entrer dans une réunion sur la porte de laquelle seraient écrits ces mots : *Pas de changement de territoire!* parle d'un revirement et présente l'adhésion de la Diète comme devant sortir, à une *échéance éloignée*, du formalisme inextricable des délibérations fédérales.

Dans cette phase de la question dano-allemande, il y a donc une regrettable équivoque. Attendons par conséquent que les événements se déroulent; puisque la diplomatie n'a su ni les prévenir ni les devancer, c'est à eux qu'il appartient de dégager la situation des ombres qui la recouvrent, d'écarter tous les sous-entendus, d'éliminer toutes les intrigues et de poser le débat nettement, clairement, entre ceux qui croient à la *maladie* de l'Europe et veulent la guérir et ceux qui atténuent cette maladie et la méconnaissent pour se donner ainsi aveuglément le droit de la prolonger.

G. JAURET.

Nous avons reproduit, un de ces derniers jours, une dépêche de Copenhague annonçant que la Suède avait péremptoirement refusé de prêter au Danemark une assistance armée, et nous avons applaudi à ce refus. Il est évident que la Suède n'aurait rien à gagner à une intervention armée en faveur de Christian IX. Seule, elle ne réussirait pas à rétablir l'équilibre des forces entre les parties belligérantes, et de gaîté de cœur elle se condamnerait à un affaiblissement. Rattachée à d'autres projets d'intervention, son intervention aurait pour résultat immédiat de déchaîner la guerre européenne.

Toutefois, il ne faut point s'abuser, et, pour prévenir des mécomptes possibles, il est nécessaire de dire que la nouvelle de ce refus nous paraît un peu prématurée.

On sait que les assemblées norvégiennes et suédoises sont convoquées extraordinairement pour le commencement du mois de mars. Cette convocation précipitée s'explique précisément par les événements qui se sont produits dans les duchés et dans le Jutland, et il nous paraît difficile que le ministre, M. Mendestroom, ait pu prendre une résolution définitive, ait pu faire une déclaration aussi absolue que celle qui lui est attribuée par le télégraphe, en dehors des pouvoirs publics.

Les correspondances de Venise parlent d'un manifeste de Kossuth qui serait répandu parmi les Hongrois de l'armée autrichienne, stationnée en Vénétie. Ce manifeste engage les Hongrois à déserter, pour passer en Italie, et y constituer une légion hongroise en vue d'un prochain soulèvement.

Nous constatons le fait de ce manifeste, sans y attacher une grande importance. Nous l'avons dit déjà à propos d'une première proclamation du dictateur hongrois, nous ne croyons pas aux révolutions que l'on prépare. Les révolutions se font, on ne les fait pas.

D'après le journal l'*Europe*, la Diète germanique qui, dans une précédente séance, a déjà pris la résolution d'inviter tous les gouvernement fédéraux sur le territoire desquels se trouvent des ports, à mettre immédiatement l'embargo sur tous les vaisseaux danois mouillés dans ces ports, prend, sur la proposition des villes libres de Lubeck, Brême et Hambourg, la décision suivante :

« Sous condition de réciprocité, un délai de six semaines pour entrer en mer, délai allant jusqu'au 1er avril, est accordé à tous les vaisseaux danois sur lesquels l'embargo a été mis, et ceux des vaisseaux danois qui, avant que le décret portant séquestration fût connu, ont pris dans un port un chargement à destination pour un port allemand, pourront, sans avoir rien à craindre de la part des États allemands, se rendre dans ce port, y décharger leurs marchandises, puis reprendre librement la mer. »

C'est une concession faite au nouveau droit des gens; nous sommes heureux de la signaler. — G. Jauret.

Dans un rapport publié par le *Moniteur*, M. le ministre de l'instruction publique, se fondant sur les grands services que l'*Institut du Caire* rendit, vers la fin du dernier siècle, aux études archéologiques, propose à l'empereur de faire pour le Mexique, qui ouvre un si large champ aux investigations de toute sorte, ce qui s'est fait à une autre époque pour l'Egypte. Il demande, en conséquence, l'organisation d'une expédition scientifique pour l'empire mexicain, et le renvoi au conseil d'Etat d'un projet de loi portant ouverture au ministère de l'instruction publique d'un crédit de 200,000 fr. pour subvenir aux frais de cette exploration.

Les membres qui doivent faire partie de cette commission, sont :

MM. le ministre de l'instruction publique, président;
le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'empereur et des beaux arts, membre de l'Institut;
le baron Gros, sénateur, ancien ambassadeur ancien ministre plénipotentiaire au Mexique;
Michel Chevalier, sénateur, membre de l'Institut ;
Le vice-amiral Jurien de la Gravière, ancien commandant en chef des forces navales de la France au Mexique;
Boussingault, membre de l'Institut ;
Combes, membre de l'Institut;
Decaisne, membre de l'Institut;
Faye, membre de l'Institut,
de Longpérier, membre de l'Institut;
Maury, membre de l'Institut;
Milne-Edwards, membre de l'Institut;
de Quatrefages, membre de l'Institut;
Charles Sainte-Claire-Deville, membre de l'Institut;
de Tessan, membre de l'Institut;
le baron Larrey, membre de l'Académie impériale de médecine et membre du conseil de santé de la guerre;
Angrand, ancien consul général au Guatemala
le colonel Ribourt, chef du cabinet de M. ministre de la guerre;
Viollet-le-Duc, architecte;
César-Daly, architecte;
Marié-Davy, astronome à l'Observatoire impérial;
Vivien de Saint-Martin;
L'abbé Brasseur de Bourbourg;
Aubin;
Bellaguet, chef de division au ministère de l'instruction publique;
Anatole Duruy, secrétaire.

Il n'y a eu aujourd'hui, au Corps législatif et au Sénat, que des réunions de commissions.

On remarque que la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux coalitions des maîtres et des ouvriers, ne s'est encore réunie qu'une fois pour la nomination de son président et de son secrétaire. — Le conseil d'Etat se déciderait-il à introduire dans le projet de loi les modifications que l'opinion publique réclame?

Le *Moniteur* publie le compte-rendu des opérations de la Banque de France et de ses succursales pendant l'année 1863. Ce document emprunte aux discussions sur l'organisation des banques qui ont eu lieu dans ces derniers temps et qui sont loin d'être épuisées, une importance de premier ordre. A cause de cela il mérite un examen approfondi. Nous y reviendrons très prochainement.

La victoire complète que viennent de remporter nos troupes du Sénégal sur les tribus du Cayor rendant inutile l'expédition de

BOURSE DE PARIS

Lundi 29 février. — Le marché est très actif. L'intérêt de la journée se concentre sur la réponse des primes. Les cours se déprécient. Dès le début les acheteurs s'inquiètent de la faiblesse et vendent. Les acheteurs de primes sont les plus empressés à offrir. La baisse s'accentue sur les Mobiliers français et espagnol. La Rente, l'Italien et les valeurs fléchissent dans de moindres proportions. Il ne circule aucune nouvelle politique et la baisse ne peut être attribuée qu'à la situation du marché. On a beaucoup acheté, il faut liquider. Après on verra, mais pour le moment il faut balancer ses opérations.

La réponse des primes ne s'est pas faite sur les plus bas cours. Il y a eu quelques besoins à satisfaire, mais peu après les cours se sont de nouveau dépréciés, et l'impression que laisse le marché n'est pas très bonne. Toutefois, la majorité du public ne se montre pas disposée à s'alarmer, et ne considère la faiblesse d'aujourd'hui que comme un fait de liquidation. L'on espère encore que le marché se raffermira d'ici à peu.

Les fonds anglais ont baissé de 1/8, cette légère dépréciation des fonds anglais a produit un mauvais effet, non pas à cause de l'importance de la baisse, mais comme nuance.

La cote de Vienne est mauvaise.

La rente a fléchi à 66,35. Ainsi, les acheteurs se retrouvent sur les prix de compensation du mois, après avoir perdu une partie de leurs reports. Le report est à 30 c.

L'Italien est lourd de 67 70 à 67 80.

Le Mobilier français est tombé à 1,052 50, l'Espagnol à 610. On a largement réalisé les bénéfices acquis sur ces valeurs.

Toutes les primes se détendent, mais on remarque que les offres se raréfient.

Les valeurs et les chemins sont délaissés, mais leurs cours sont naturellement faibles.

Le comptant est lourd et inactif.

Trois heures. — La Bourse est lourde en clôture. On s'attend à une mauvaise liquidation.

Cours moyens : 3 0/0, 66 42 1/2; 4 1/2 0/0, 95 55 »/».

CH. GONET.

Escompte à la Banque de France... 7 0/0
Escompte à la Banque d'Angleterre 6 0/0

Précéd. clôture.	RENTES ET ACTIONS.		Hausse	Baisse.	Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	REVENU du dernier exercice.
[illegible]	3 0/0 Jouiss. 1er janvier	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]		fin cour.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	3 0/0 emprunt 1863	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	4 1/2 J. 1er janv. 1/10e pay.	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Emprunt italien 5 0/0 Jouiss. janv.	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Banque de France J. janv.	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Crédit foncier J. janv.—500 f.—250 p.	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Crédit mobilier J. janv.—500 f.—Lib.	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Crédit mobilier espagnol J. janv.—500 f.—Lib.	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Crédit commercial indust.	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Comptoir d'escompte J. février	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Orléans estamp. J. oct.—500 f.—Lib.	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Orléans (nouvelles)	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Nord J. janv.—400 f.—Lib.	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Est J. nov.—500 f.—Lib.	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Lyon-Méditerranée J. nov.—500 f.—Lib.	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Midi	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Ouest J. oct.—500 f.—Lib.	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Autrichiens	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Lombards	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Victor-Emmanuel	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Russes (Grande Comp.)	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Romains	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Saragosse	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Séville-Xérès-Cadix	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Nord-Espagne	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Portugais	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Gaz parisien J. octobre	comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Précéd. clôture.	OBLIGATIONS.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	DATE de jouiss.	PRIX de remb.	REVENU annuel.
[illegible]	Obligations du Trésor	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Ville de Paris 1852	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Jan., juil.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	1855-1860	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Seine 1857	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Crédit foncier	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Orléans	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Paris-Lyon	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Ouest	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Lyon-Méditerranée	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Grand-Central	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Lyon-Genève	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Midi	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Ardennes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Bességes-Alais	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Victor-Emmanuel	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Saragosse	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Romains	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Portugais	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Cordoue-Séville	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Séville-Xérès	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Pampelune	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Nord-Espagne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Gaz parisien	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Docks de Marseille	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Crédit immobilier	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Croix-Rousse	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Oblig. ottomanes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Précéd. clôture.	VALEURS DIVERSES.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	REVENU du dernier exercice
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

PRIMES.	LIQUIDATION.	FIN PROCHAIN.
[illegible]	[illegible]	[illegible]

REPORTS. FIN PROCHAIN.		FIN PROCHAIN.	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Revenu	FONDS ÉTRANGERS.	Précéd. clôture.	Dernier cours.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

nouveaux détachements, l'ordre a été donné de suspendre l'envoi de soldats qui devait avoir lieu. — A. Charguéraud.

M. Pietri est mort hier soir; il était né en Corse en 1810, et avait par conséquent cinquante-quatre ans.

M. Pietri a eu une carrière politique fort accidentée. En 1831, il s'était fait inscrire au barreau de Paris; il travailla avec M. Crémieux, fit partie de la Société des Droits de l'Homme, et signa avec Ledru-Rollin la fameuse protestation contre l'état de siége.

Le mouvement de 1848 le porta aux affaires avec le titre de commissaire général en Corse. Il en revint membre de la Constituante, se plaça dans les rangs de la gauche, vota pour l'amendement Grévy (suppression de la présidence), contre le système des deux Chambres et entra ensuite résolûment dans le mouvement napoléonien.

Successivement préfet de l'Ariége, du Doubs, de la Haute-Garonne, il devint préfet de police, en remplacement de M. Maupas. Il donna sa démission à la suite de l'attentat d'Orsini.

Lors de la guerre d'Italie, M. Pietri eut à remplir une mission secrète à Turin. Il eut une part considérable dans l'organisation de la légion hongroise, et après la guerre, il fut envoyé en Savoie et dans le comté de Nice, pour y préparer le terrain en vue du vote sur l'annexion.

Quelque temps avant les élections de 1863, M. Pietri fut envoyé à Bordeaux avec le titre d'administrateur général du département de la Gironde. Il combattit vigoureusement l'élection de M. Lavertujon et rentra à Paris après la campagne électorale.

M. Pietri était sénateur depuis le 9 juin 1857. — A. Charguéraud.

LE DOSSIER DES OUVRIERS.

V

LE TRAVAIL DES FEMMES.

Nous reprenons le *Dossier des Ouvriers* au point où des circonstances de force majeure nous ont forcé de l'interrompre. On sait que les critiques d'un ouvrier typographe avaient soulevé la question du travail des femmes. Nous avions fait appel aux femmes, ouvrières ou non, pour les inviter à exprimer leur opinion. Les réponses que nous avons reçues sont nombreuses. Quelques-unes sont remarquables. Toutes prouvent que, lorsqu'il s'agit d'émettre une idée, les doigts qui manient l'aiguille sont aussi prompts que les mains qui tiennent le marteau. Mais l'espace nous manque pour donner ces réponses dans toute leur étendue. Nous nous contentons d'en extraire les parties principales.

La place de la femme n'est point à l'atelier; elle est au sein du foyer. Son travail n'est point économique, dans la pure acception du mot; il est, qu'on ne prenne point l'expression en mauvaise part, simplement domestique. Ce sont les misères d'une civilisation incomplète qui ont fait de la femme une ouvrière. Mais, dans cette situation, plus d'une amélioration peut être apportée à son sort. Quels sont les désirs de l'ouvrière? Quelles sont ses espérances? S'agit-il pour elle seulement du bien-être? N'a-t-elle rien à réclamer sous le rapport de la dignité et de la moralité? Tels sont les points sur lesquels il nous semblait que l'attention devait se porter. Nous n'avons pas reçu sur tous ces points des réponses complètes et satisfaisantes; mais d'autres ont été abordées qui ont aussi leur importance.

La transformation de la femme en ouvrière a introduit la concurrence entre le travail de la femme et celui de l'homme, et soulevé une question que la science économique trouve absurde, celle de savoir s'il y a des métiers d'hommes et des métiers de femmes. Presque toutes les lettres que nous avons reçues abordent cette question.

« I. Doit-on trouver rien de plus ridicule qu'un homme assis, tenant son ouvrage d'une main et son dé et son aiguille de l'autre? Est-il aussi rien de plus révoltant que de rencontrer une femme n'a pas le droit de se plaindre de l'intrusion de la femme dans ses emplois, et celle-ci est d'autant mieux fondée à protester contre le monopole masculin, que les lois qui le sanctionnent datent de notre siècle. »

Que doit-on penser du mélange des hommes et des femmes au sein des ateliers?

« I. La présence de la femme dans les ateliers d'hommes ne me semble pas convenable. L'homme doit devenir trop familier avec la femme qu'il fréquente ainsi journellement... De grâce, que la mère de famille garde sa réserve et qu'elle se mêle le moins possible aux hommes, qui pourraient amener le désordre et la désunion au foyer domestique. Que l'homme, fatigué tout le jour par son rude travail, retrouve le soir sa jeune femme sortant d'un atelier où elle n'a fréquenté que des femmes, il sera plus tranquille. »

» II. Quant à la présence des femmes dans les ateliers d'hommes, il est prouvé que la morale, la dignité de la femme et le développement de la famille n'ont qu'à y perdre. Pour que la femme conservât toute sa dignité, tout son prestige aux yeux de l'homme, il ne faudrait pas que celui-ci fût à chaque instant le témoin de tous ses actes. De même qu'il n'y a pas de héros pour son valet, de même la femme qui est en rapport continu avec l'homme perd bientôt toute sa dignité; elle s'habitue aux pensées funestes que lui suggèrent ses propos peu mesurés et sa conduite envers elle, et bientôt elle n'a plus droit au respect ni aux égards.

» III. Il ne faut pas conclure de la ménagère d'autrefois à celle d'aujourd'hui. Plus nous irons, plus les occupations du ménage seront restreintes; plus l'imagination des ouvrières s'étendra. — Que fera donc l'ouvrière dans l'isolement de ce ménage de si peu d'importance aujourd'hui? Le mari part le matin; la voilà en tête-à-tête avec ses rêveries. Les romans, dont elle lit ou a lu simultanément au moins trois à la fois dans les illustrations à deux sous, lui trottent confusément dans la tête; ils ne l'instruisent pas, ils l'exaltent. Si elle oublie l'heure du repas, la crèmerie ou le bouillon est là pour réparer l'oubli. Si elle ne rêve pas, elle cause avec les voisins, les marchands, etc.

» Si elle travaille pour aider un peu au ménage, elle va rendre l'ouvrage souvent distribué par des contre-maîtres peu moraux à l'égard des femmes. Et puis le travail que les patrons donnent dehors est le moins rétribué, parce qu'il est celui qui demande le moins de talent. Il faut en outre perdre beaucoup de temps pour l'aller chercher, le reporter, en recevoir le prix. Ces allées et venues, ces longues attentes au magasin en compagnie d'autres ouvrières, à coup sûr bien moins choisies et plus libres dans leurs allures que celles admises dans un atelier bien tenu, sont aussi dangereuses pour la moralité et moins fructueuses que le travail en commun dans l'atelier.

» IV. Il y a la possibilité de la réunion des familles entières dans un même travail, sous un même patron, c'est à dire la force de solidarité d'intérêt et d'amour qui unit la femme à son mari, les enfants à leurs parents. Ne craindrait-on pas, membres séparés d'un tout bien-aimé, de mécontenter le maître commun, puisqu'une faute entraînerait une séparation forcée, peut-être un renvoi général?... Le plus solide lien de cette association qu'on nomme le mariage, c'est l'estime du mari pour sa femme, le respect de cette dernière pour le père de ses enfants. Où l'estime naîtrait-elle mieux qu'au sein de ce labeur perpétuel, de cette activité incessante, qui ne laisseraient place ni à l'ennui, ni aux regrets, ni aux reproches qui découlent, d'ordinaire, de même qu'ils procureraient une aisance inconnue à la pluralité de nos ménages? — L'heure du repos verrait se réunir ces derniers comme une chaîne dont les anneaux épars se rassemblent et s'attachent les uns aux autres par l'aimant qui les anime. Là encore, dans ce repas en commun, l'exemple des bons, des économes, n'entraînerait-il pas les chancelants, en leur montrant la meilleure route, celle qui conduit au tranquille bonheur d'une conscience satisfaite? »

La femme est elle capable de défendre son salaire?

« I. Il n'est pas vrai que la femme ne comprenne pas la valeur du travail. Elle est faible, elle tremble, elle n'a pas l'énergie masculine. A vous, messieurs, de défendre les femmes; elles sont vos sœurs, elles sont vos mères, et si leur position est précaire, misérable, vous vous en ressentez dès votre naissance...

» II. On dit que la femme, envahissant les ateliers, ferait baisser les salaires, car elle ne sait pas défendre ses droits. A qui la faute? Pourquoi jusqu'à ce jour avoir relégué la femme dans un troisième dessous systématique, qui devait forcément anéantir ce qu'elle pouvait avoir d'énergie intellectuelle? Pour qu'elle défende ses droits, apprenez-lui quels ils sont. Dites-lui qu'apportant dans ses travaux la même activité, la même force, la même probité que l'homme, elle a droit à un salaire égal au sien, et que laisser diminuer ce dernier, c'est laisser amoindrir toutes les facultés qu'elle a reçues en partage; c'est déprécier la valeur de ses compagnes, c'est enfin donner raison aux sophismes traînant une charrette? Quand une femme a des formes athlétiques, on peut lui permettre, sans sortir d'un *métier* conforme à son sexe, un ouvrage plus rude, comme, par exemple, d'être occupée dans les nouveautés, aux rayons de lainage et de soierie, où les pièces d'étoffes sont trop lourdes pour être transportées par des mains délicates.

» L'homme efféminé pourrait aussi, en restant dans les attributions de son sexe, être employé, soit comme coupeur, soit comme comptable, partout où la force physique n'est pas nécessaire et où il n'envahirait pas un métier autrefois réservé aux femmes, afin de ne pas les forcer à leur tour à donner leur travail à meilleur marché; car c'est involontairement et pour obtenir l'ouvrage qu'on leur refuse à plus haut prix, que la femme accepte une diminution de salaire.

» II. Ce n'est pas au point de vue du gain que l'admission de la femme aux travaux jusqu'à ce jour réservés aux hommes doit être considérée comme plus désirable. Le point de vue moral, la dignité de la femme, de l'épouse, de la mère, doivent prévaloir et passer avant les questions d'intérêt.

» On dit que la force physique de la femme ne lui permet pas de partager les travaux de l'homme. Evidemment on ne suppose pas voir envahir les ateliers de forges, les échafaudages de maçons et l'enclume du maréchal ferrant par nos jupons d'indienne. Mais quelle force physique faut-il pour être compositrice, bureaucrate, voyageur de commerce? Qu'y aurait-il de singulier à voir une administration quelconque appeler dans ses bureaux une certaine quantité de femmes? Faut-il, pour copier des minutes ou faire des comptes, avoir la force d'Atlas soulevant le monde? Dans un grand nombre de petites villes et de grands villages la place de directeur des postes est confiée à une femme. S'en est-on plaint souvent? et n'est-ce pas là une sorte de bureaucratie féminine?

» III. Il serait bon de savoir ce qu'on appelle un *métier d'homme* dans un ordre social qui consacre la liberté du travail. L'état actuel de l'industrie ne laissant aucune démarcation parmi les professions diverses, nous voyons des millions d'hommes dans des emplois relativement réservés aux femmes par notre ancienne législation industrielle. Dans les sciences, les lettres, les arts, l'homme ne s'est pas contenté d'une lutte rendue si inégale déjà pour la femme; il n'a voulu de liberté que pour lui seul. Le professeur entre dans nos pensionnats et nous ferme les colléges, les écoles professionnelles, artistiques, etc. L'Etat nous destitue successivement des états importants et lucratifs, que nous occupions dans les postes, les archives, les contributions directes et indirectes pour nous confiner dans des emplois de plus en plus subalternes... L'homme tes vaniteux que l'ombre d'une jupe gênerait au soleil, si elle se profilait à côté de la leur. »

Dans le passage suivant d'un travail que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, la question du travail des femmes nous paraît résumée et posée de la façon la plus nette :

« A-t-on dit et peut-on dire : Femmes, vos pères, vos maris, vos frères, vos fils répondent de vous; ils vous assurent une existence digne et honnête? Certes, si l'on en était là, il resterait à savoir quelle condition sociale fait à la femme une telle dépendance; il resterait à étudier l'état moral de l'homme pour juger du caractère de sa protection. Mais du moins la question du paupérisme serait tranchée.

» Nous sommes fort loin d'une pareille utopie; la réalité, le sort commun, c'est la femme pauvre arrivant à l'âge mûr, sans père ni mère, sans mari, sans frère qui la nourrisse; mais bien abandonnée à elle-même, quand elle n'est pas chef de famille, chargée d'enfants, de parents âgés ou de frères infirmes. Si une telle femme, au lieu de mourir de faim en silence, faisait un effort désespéré, aveugle, pour se procurer du travail; si elle acceptait un salaire insuffisant, avant de se résigner à la vile mendicité; si la concurrence aggravait les souffrances du prolétariat, cette concurrence n'aurait-elle pas pour résultat de poser la question du salaire, de telle sorte qu'il devienne impossible de l'ajourner? »

C'est, en effet, à cette conclusion que l'on arrive toutes les fois qu'on aborde la question scabreuse du travail des femmes; on remarque bientôt qu'elle est identique à celle du prolétariat, et que tant que la première ne sera pas résolue, la seconde ne peut l'être davantage. C'est aussi à cette conclusion que nous nous arrêterons.

ALFRED DARIMON.

ACTES OFFICIELS.

MARINE. — Par décret du 20 février, ont été promus dans le corps du génie maritime :

Au grade de directeur des constructions navales : M. Molle, ingénieur de 1re classe de la marine.

Au grade d'ingénieur de 2e classe : MM. Antoine et Dutard, sous-ingénieurs de 1re classe de la marine.

NOUVELLES DU JOUR

— M. le ministre de l'instruction publique a adressé aux recteurs des instructions sur le régime disciplinaire dans les lycées. Ces instructions prescrivent de n'appliquer la peine de l'exclusion contre un élève que lorsque la présence de cet élève devient un danger pour un établissement, et de veiller à ce que les demandes d'exclusion contre un boursier soient contrôlées avec le plus grand soin.

— Par un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, il est institué une commission centrale chargée de donner son avis sur toutes les questions d'alimentation, d'habillement, d'hygiène, de gymnastique, etc., concernant les lycées de l'empire. Il sera institué, en outre, au siége de chaque académie, une commission d'hygiène chargée d'étudier les mêmes questions au point de vue des nécessités spéciales, des besoins et des convenances des divers lycées situés dans le ressort. Les membres [illegible] de ces commissions, composées de cinq membres au [illegible] moins et de sept au plus, seront nommés par le minis[illegible]tre sur la proposition du recteur.

— La princesse Mathilde a donné samedi soir la comédie; la comédie, c'était la *Revanche de Scapin*, de M. Théodore de Banville, jouée par Coquelin et Mlle Emma Fleury. Le théâtre, improvisé dans le grand salon, n'était guère indiqué que par un paravent. *Ceci représente la mer*, comme dans Shakspeare. Le directeur de la scène a frappé les trois coups et le paravent s'est replié. L'empereur avait à sa gauche l'impératrice, à sa droite la princesse Clotilde. Le parterre était un parterre de princesses. Les hommes ne se montraient que dans l'embrasure des portes-loges de côté; — seul, le prince de Metternich se montrait dans la coulisse. Le nonce du pape avait pris sa stalle au paradis des femmes. Les vers de M. de Banville ont éclaté comme des fusées. C'était la gaîté couronnée de diamants et de roses. On les saluait au passage, et on ne se disait pas : Que font ici ces beaux vers?

A la fin de la comédie, on aurait voulu qu'elle continuât, tant c'était une fête de rire en pleine poésie. L'empereur a voulu qu'on lui présentât l'auteur et lui a dit : « Monsieur de Banville, j'ai cru d'abord que c'était le Scapin de Molière. » Le poète n'avait jamais été si finement loué.

La fin de la soirée s'est passée en conversation. Les arts et les lettres étaient représentés par MM. Théophile Gautier, Robert-Fleury, Nieuwerkerke, Emile Augier, Hébert, Viollet-le-Duc, Flaubert, Goncourt, Baudry. L'empereur a causé, avec quelques hommes de lettres et quelques artistes, entre autres avec M. Arsène Houssaye, de la liberté des théâtres et des œuvres imprévues qu'elle créerait, des institutions romaines avant César (l'Introduction au livre de S. M.), de Léonard de Vinci dont M. Arsène Houssaye a retrouvé le tombeau.

L'impératrice a demandé que M. Gustave Doré lui fût présenté, et S. M. a complimenté avec une grâce charmante le jeune artiste qui lui a fait relire le chef d'œuvre des Espagnes par ses belles illustrations.

Nous avons dit : un parterre de princesses — princesses par la naissance, ou par la beauté, ou par l'esprit; — il y en a qui sont trois fois princesses, comme la maîtresse de la maison; autour d'elle, on remarquait la princesse Clotilde, la duchesse de Morny, Mme de Galiffet, la princesse de Metternich, Mme de Girardin, la comtesse de Chasseloup-Laubat, la princesse Troubetzkoy, etc., etc.

Est-ce grâce à la liberté des théâtres qu'on nous promet une nouvelle comédie chez M. le duc de Morny?

— M. le chevalier Albert Blanc, secrétaire particulier de M. le ministre des affaires étrangères d'Italie, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Hier dimanche, le maréchal Forey a fait son entrée à Lille. Dès onze heures, les troupes de la garnison, les corps des canonniers et des pompiers étaient disséminés sur tous les points de l'itinéraire que le cortége du maréchal devait parcourir.

— Les envoyés extraordinaires du gouvernement de la reine de Madagascar sont arrivés à Londres et ont été reçus hier par le ministre des affaires étrangères de la reine. Ils resteront en Angleterre jusque vers le 10 mars, époque à laquelle ils se rendront à Paris.

— M. le duc de Luynes est arrivé le 16 février à Alexandrie d'où il va se rendre dans la Haute-Egypte pour son voyage d'exploration; sa canonnière à vapeur a été débarquée à Alexandrie où le paquebot l'*Amérique* l'a transportée. Le lendemain il a dîné chez M. Tastu, consul général de France. A son retour de la Haute-Egypte, il doit présider une séance extraordinaire de l'Institut égyptien dont il est un des plus éminents protecteurs.

— On assure que M. Viennet, récemment nommé maître ès jeux floraux, se rendra à Toulouse le 3 mai prochain pour lire son remercîment à l'Académie.

— Le ministre des finances ne recevra pas le mardi 1er mars.

— Le ministre de la marine et des colonies ne recevra pas mardi, 1er mars, mais il recevra les mardis suivants.

— Voici la lettre de M. le cardinal de Bonald à laquelle fait allusion la note du *Moniteur* que nous avons reproduite hier :

« Rome, le 4 février 1864.

» Nos chers coopérateurs,

» J'ai conduit aujourd'hui à l'audience de Sa Sainteté les curés du diocèse de Lyon qui étaient venus lui présenter une supplique relative à notre liturgie. Le pape a exigé que je fusse présent à cette audience. Sa Sainteté a reçu MM. les curés avec son affabilité ordinaire. Il n'a pu être question de la supplique, le souverain pontife n'a pas voulu la recevoir.

» Voici les paroles qu'il a adressées à MM. les curés :

» Vous avez désiré, messieurs, conserver votre » ancienne liturgie. Rien de plus juste : vous la » conserverez. Nous avons seulement rétabli, en » quelques points presque imperceptibles, ce qu'on » avait changé dans vos rites. Ainsi, par exemple, » le samedi-saint, à la bénédiction du feu, l'archevêque ou le prêtre célébrant, au lieu d'être » revêtu de l'habit de chœur, sera revêtu de la » chape ou pluvial. Il en sera ainsi de quelques » autres changements de ce genre dans votre liturgie.

» Mais votre bréviaire et votre missel n'appartiennent pas à votre antique liturgie. M. de Montazet et le Parlement vous les ont donnés, et par » ce fait avaient déshonoré votre magnifique liturgie. Il faudra, peu à peu et avec prudence, faire » disparaître ces taches.

» Je vous avoue, messieurs, que mon cœur a été » blessé de l'agitation qui s'est produite dans le » clergé de Lyon, de ce diocèse qui nous donne » tant de consolation et qui est si cher à notre » cœur. Nous avons été profondément affligé lorsque nous avons lu dans les journaux ces articles » qu'on y a insérés au sujet du changement de » bréviaire, et surtout lorsque nous avons eu recours à l'autorité civile. Le ministre a écrit à » l'ambassadeur, comme si l'autorité civile avait » quelque chose à voir dans ces questions liturgiques. Ces questions ne regardent que l'Eglise, » le vicaire de Jésus-Christ et votre archevêque. » On ne pouvait pas me faire une plus grande » peine que de suivre cette marche. Imitez cet admirable épiscopat français, si obéissant à notre » autorité, si dévoué aux intérêts de l'Eglise, si » appliqué à ses devoirs, et qui, dans nos malheurs, nous a donné de si touchantes preuves » de son attachement et de sa fidélité.

» Du reste, messieurs, on ira avec prudence dans » l'introduction du bréviaire et du missel romains. » On commencera par donner le nouveau bréviaire aux nouveaux sous-diacres, et peu à peu tout » rentrera dans l'ordre. Vous n'oublierez jamais » l'obéissance que vous devez au vicaire de Jésus-Christ et à votre archevêque. Que la bénédiction du Père, du Fils et de Saint-Esprit descende sur vous. »

» Voilà, mes chers coopérateurs, les paroles que le Pontife suprême nous a adressées ce matin. Nous les conserverons dans notre cœur, pour en faire la règle de notre conduite.

» Agréez, mes chers coopérateurs, l'assurance de mon inviolable attachement.

» † L.-J.-M. Card. DE BONALD. »

— Le projet de loi sur les corporations religieuses qui va être soumis au Parlement italien donne un véritable intérêt d'à-propos à la statistique comparée des établissements et des biens ecclésiastiques de la France de 1789 et de l'Italie de 1864. En France, au moment où éclata la Révolution, on comptait 1,081 abbayes, dont 800 d'hommes et 281 de femmes, et en outre 619 chapitres, dont 24 étaient des chapitres de filles nobles. L'Italie possède aujourd'hui 82 ordres religieux, 2,382 couvents, — plus du double de la France en 1789, — 15,494 religieux profès, 18,198 religieuses professes, 4,468 frères convers et 7,671 converses, au total 45,831 religieux. Quant aux propriétés ecclésiastiques, les corporations, les évêchés, les fabriques, les prébendes d'Italie jouissent présentement d'un [illegible] revenu évalué officiellement à 76,266,216 fr. Les biens du clergé [illegible] montent à la somme de deux milliards. En France, le clergé percevait pour la dîme seulement 133 millions de francs. Ses biens étaient estimés à 1 milliard 100 millions dans le rapport sur le projet de décret du 2 novembre 1789, qui les mit à la disposition de la nation. Mais pour établir ce parallèle d'une manière qui ne laisse rien à désirer, il faut tenir compte des réformes qui furent opérées au dernier siècle dans le royaume de Naples, dans le Piémont, dans la Lombardie, dans la Toscane. A cette époque, plusieurs souverains, soit au moyen de concordats passés avec la cour de Rome, soit en se passant du concours de la papauté, limitèrent le nombre surabondant des membres du clergé régulier et du clergé séculier et restreignirent les progrès de la mainmorte.

— Le *Napoléonien*, de Troyes, a reçu le *communiqué* suivant :

« Plusieurs journaux qui ont annoncé la présentation prochaine au Corps législatif d'un projet de loi sur l'enregistrement, soumis en ce moment aux délibérations du conseil d'Etat, ont dénaturé d'une manière grave certaines parties de ce projet. Au dire de ces journaux, il s'agirait, entre autres dispositions, « de décider qu'à l'avenir aucun acte » sous seing privé ne pourra être invoqué en justice, et que tout acte qui n'aura pas été soumis » à la formalité de l'enregistrement ne liera en » aucune façon les parties qui y auront pris » part. »

» Ces assertions sont dénuées de toute espèce de fondement; aucune disposition de ce genre n'existe dans le projet de loi dont il s'agit. »

— Un *communiqué* d'une assez grande étendue a été donné à la *Gazette du Midi*, pour quelques inexactitudes dans la publication des faits relatifs à la maladie épidémique qui vient de sévir à Arles.

— On lit dans le *Courrier du Gard* :

« Depuis hier matin, les communications sont rétablies entre Nîmes, Saint-Hippolyte, Ganges et le Vigan. Toutes les lignes du Gard, qui avaient éprouvé de graves avaries pendant ces derniers jours d'ouragan et de neige, sont maintenant en bon état. »

— On écrit de Smyrne :

« Le gouvernement de Victor-Emmanuel vient d'allouer une somme, qui sera augmentée par la suite, pour l'établissement d'une école primaire gratuite à la Pointe, quartier de notre ville habité en grande partie par de pauvres familles napolitaines. Le consul d'Italie a ouvert pour le même objet une souscription à laquelle la colonie espagnole concourt avec empressement. La fondation de cette école sera un véritable bienfait, non-seulement pour les Italiens pauvres, mais aussi pour toute la classe nécessiteuse de la Pointe. »

— L'autorité vient, dit-on, de prendre une mesure renouvelée d'anciens réglements. Il serait défendu à tous les cafés de Paris de recevoir les femmes se présentant seules.

— On lit dans la *Vigie de Cherbourg* :

« Le transport la *Dryade*, commandant de Pina, arrivé dans notre port le 23, est l'objet de réparations très actives; ce transport devant partir le 15 mars pour Oran, où il embarquera un contingent de troupes. Ce bâtiment doit recevoir à son bord 164 officiers mexicains prisonniers, rendus à la liberté, en exécution d'une décision impériale du 10 février dernier, savoir : 5 généraux, 23 officiers supérieurs et 136 officiers subalternes.

» Des ordres ont été donnés pour que les travaux à faire aux bâtiments cuirassés soient poussés avec la plus grande activité. Leur personnel est mis au grand complet. Ces bâtiments doivent être armés complétement pour le 15 mars; on ignore leur destination. Toutefois, le *Solferino*, n'ayant pas encore reçu son hélice, ne pourra être prêt pour cette date. »

— On écrit de Toulon :

« La frégate-transport à vapeur l'*Amazone*, commandant Aune, sera bientôt prête à appareiller pour Cayenne. Quatre cents forçats ont été mis en salle depuis ce matin, afin de les disposer et de les équiper pour ce long voyage : le valet de chambre du duc de Brunswick figure dans le nombre. Cent repris de justice, renfermés au fort Lamalgue, compléteront le convoi au chiffre de cinq cents déportés. »

— On nous écrit de Marseille, 26 février :

« Le paquebot des Messageries impériales le *Borysthène*, qui s'était échoué sur un banc de sable dans sa traversée de Civita-Vecchia à Naples, est arrivé aujourd'hui dans notre port. Ce paquebot n'a apporté aucune correspondance d'Italie. Le paquebot anglais l'*Euxine* nous a apporté des nouvelles de la Chine en date du 15 janvier, et de l'Inde du 22. Rien d'important à relater de la Chine. Tout était tranquille à Soochow, les impérialistes avaient repris aux rebelles deux autres villes, Wasich et Pin-Viay. Un tremblement de terre, qui a eu lieu à Hankow, a fait périr 300 personnes. A Macao on a célébré avec pompe la naissance du prince portugais. »

— Deux navires allemands, *Ernest Jakob* et *Myrrha*, ont été saisis par les bâtiments danois, et une grande partie de leur cargaison a été expédiée à Copenhague.

— Le *Courrier du Havre* annonce que le conseil d'Etat vient d'être saisi d'un projet nouveau d'organisation relatif à l'Algérie. Il s'agirait, dit-on, de diviser notre colonie d'Afrique en trois gouvernements militaires sous un gouverneur général.

— L'Académie des arts de Berlin a publié le programme de l'exposition des œuvres d'art de cette année. L'exposition commencera le 4 septembre et finira le 6 novembre. Les objets destinés à y figurer devront être annoncés jusqu'au 16 juillet et être remis jusqu'au 13 août.

— L'aquarium du Jardin d'acclimatation, qui a un si grand succès près des visiteurs, vient d'être enrichi d'une nouvelle variété de poissons que l'on pourrait appeler quadrupèdes aquatiques. Ce sont les auxoll, batraciens urodèles, particuliers au lac de Mexico.

— Un moyen prompt et facile pour fabriquer du beurre, dit la *Gazette des Campagnes*, est de placer la crème dans un sac de toile ni trop fine ni trop épaisse; on lie le sac et on le met en pleine terre dans un trou de 40 à 50 centimètres de profondeur; on recouvre le trou et on laisse la crème pendant vingt-cinq heures; on retire ensuite la crème, qui est fort dure, et on la broie avec un pilon de bois pour en faire sortir la beurrée; on verse dessus un demi-verre d'eau, et le beurre se sépare du petit-lait. C'est l'affaire de deux minutes. Si on a une très grande quantité de crème, il faut la laisser en terre plus de vingt-cinq heures. En hiver, lorsque la terre est gelée, l'opération peut se faire dans une cave avec du sable. Ce procédé n'a jamais manqué son effet; dans la Normandie et le Berry, le beurre ne se fait plus autrement, car non-seulement on évite une perte de temps, mais encore la crème rend davantage et le beurre est excellent. — Quelques personnes renferment le sac plein de crème dans un autre sac pour éviter de mettre la terre trop en contact avec le beurre.

— Hier soir, dimanche, a eu lieu à la salle du Conservatoire la répétition générale, en costume, des deux pièces qui seront représentées ce soir et demain soir au profit de l'*Œuvre de Sainte-Anne*. Cette répétition générale était une véritable représentation; jamais acteurs n'ont aussi bien su leur rôle, et peu d'acteurs l'auront mieux dit; aussi le succès de la représentation n'est-il pas douteux et sera-t-il très grand.

Voici la distribution des rôles dans les deux pièces :

Les Enfants d'Edouard. — Edouard V, roi d'Angleterre, M. E. de Lagrené; Richard, duc d'York, son frère, M. le comte R. de Choiseul; Richard, duc de Glocester, oncle des princes, régent du royaume, M. le comte d'Ormes; le duc de Buckingham, M. le marquis de Miramon; sir James Tyrrel, M. le comte Edouard de Viel-Castel; la reine Elisabeth, veuve de lord Gray, puis d'Edouard IV, mère des deux princes, Mme la princesse de Beauvau; Luci, première femme de la reine, Mme d'Amicourt; Emma, femme de la reine, Mme Moulton; Williams, serviteur de la reine, M. Goffin.

Embrassons-nous, Folleville. — Le marquis de Manicamp, M. Goffin; le vicomte de Chatenay, M. le comte Edouard de Viel-Castel; le chevalier de Folleville, M. le comte R. de Choiseul; Berthe, fille de Manicamp, Mme d'Assailly; un chambellan du prince de Conti, M. le baron de Lippart.

— Ce soir, aux [illegible] de la rue de la Paix, conférence de M. Clément Duvernois : *Le voyage en Algérie. — La vie au désert.*

— Ce soir, à l'Odéon, a lieu la première représentation si attendue du *Marquis de Villemer*, la nouvelle comédie en quatre actes de George Sand.

— L'exequatur a été accordé à MM. le baron Salomon de Rothschild, consul de Bavière à Paris; Eugène Joly, consul de Suisse à Alger; Cecil Smith, vice-consul d'Angleterre à Granville; Pedro de Alcantara Casadebeg, agent consulaire d'Autriche à Bougie; Augustin Marengo, délégué consulaire d'Italie à Tenez; Thomas Vicedo, vice-consul d'Espagne à Arzew-le-Port (province d'Oran, Algérie).

Belles Actions.

— Les journaux allemands publient une lettre du lieutenant feld-maréchal de Gablenz, dans laquelle ce général déclare que, pour soulager les veuves et les orphelins des officiers et des soldats du 6e corps d'armée tombés devant l'ennemi, il dispose d'une année de la pension de 600 florins attachée à la croix de chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse qu'il a gagnée, il y a quatorze ans, en combattant, dans des circonstances analogues, au milieu des neiges et des glaces d'une campagne d'hiver.

Nécrologie.

— Vendredi matin est mort, à Turin, M. le marquis Gustave de Cavour, frère aîné de l'illustre homme d'Etat italien. Député au Parlement, pour le collége de Santhia, M. de Cavour a été enlevé par une maladie très rapide. Hier matin il présidait encore le conseil du canal Cavour. C'est là qu'il fut pris d'une indisposition soudaine, à la suite de laquelle les médecins lui prescrivirent de garder la chambre. Ne tenant pas compte de ces avertissements salutaires, et ayant foi dans ses forces pour vaincre son indisposition, M. de Cavour sortit dans la matinée. Obligé de rentrer immédiatement, il s'est mis au lit, et vers trois heures il expirait. Le marquis de Cavour avait fait de très fortes études. Il cultivait avec passion la philosophie et les lettres. Il a publié divers écrits et notamment un volume de fragments philosophiques. Il avait contribué à fonder le journal l'*Armonia*, dont il se sépara plus tard pour se rallier au parti libéral. Dans ces dernières années, il était associé à plusieurs entreprises nationales. Il n'avait que cinquante-sept ans.

— M. Bouvet, colonel du 1er régiment d'infanterie de marine, est mort à Cherbourg.

— On annonce la mort de M. le docteur Arnaut, chirurgien principal de la marine. Pendant la guerre de Crimée, il avait été chargé d'organiser l'hôpital de Thérapia.

— Il vient de mourir à Marseille une centenaire du nom de Marie Floreau. Cette ville compte encore quelques personnes qui portent très vaillamment le poids d'un siècle.

— Les obsèques de M. le docteur S. Feldmann auront lieu mardi, le 1er mars, à trois heures très précises. Ceux de ses nombreux amis qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part sont priés de considérer le présent avis comme une invitation. On se réunira à la maison mortuaire, faubourg Poissonnière, 62.

Sciences.

OBSERVATOIRE — *Observations météorologiques faites le 29 février 1864, à huit heures du matin.*

STATIONS.	TEMPÉRAT.	VENT.	CIEL.	MER.
Dunkerque	+ 3.8	SSE faible.	Brumeux.	Belle.
Mézières...	...	ESE faible.	Couvert.	
Strasbourg	+ 3.2	N faible.	Idem.	
Paris......	+ 6.0	OSO faible.	Tr. nuag.	
Le Havre..	+ 7.8	NO faible.	Brumeux.	Calme
Cherbourg.	+ 5.0	S faible.	Couvert.	Idem.
Brest......	+ 4.8	ESE p. nul.	Nuageux.	Belle.
Lorient....	+ 7.0	SSE faible.	Idem.	Agitée
N.-Vendée.	+ 4.5	OSO faibl.	Un p. nuag	
Rochefort..	+ 6.8	S a. fort.	Beau.	
Limoges....	+ 6.0	NE faible.	Pluie.	Idem.
Montauban	+ 6.8	O faible.	Idem.	
Bayonne...	+ 6.0	E pr. nul.	Beau.	Calme
Montpellier	+ 8.5	O faible.	Idem.	Idem.
Cette......	+	Idem.	Idem.	Agitée
Marseille..	+ 10.2	N ass. fort.	Pluvieux.	Calme
Toulon....	+ 10.0	ONO faible.	Couvert.	
Antibes....	+	N faible.	Clair.	
Nice.......	+ ...			
Avignon...	+ 7.8	N pr. nul.	Couvert.	
Lyon.......	+ 7.0	S faible.	Brumeux.	
Besançon..	+ 6.9	NO pr. nul	Couvert.	
Bordeaux..	+ 6.2	SO faible.	Serein.	

PARIS.

A 9 h. mat.	+ 7.7	O faible.	Couvert.

Température la plus haute du 28 février.. + 12.1
Température la plus basse du 29 février, avant 9 heures du matin, à Paris....... + 4.1

Accidents et Sinistres.

— On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« Un accident est arrivé hier dans la nuit sur la ligne de Paris au train omnibus n° 44, parti à 9 heures 5 de Strasbourg. Nous recevons à ce sujet communication des deux dépêches télégraphiques suivantes, qui sont parvenues à la préfecture du Bas-Rhin ce matin.

Première dépêche, minuit 15 m.

« Le train de voyageurs n° 44 a tamponné, à 600 mètres de la gare de Saverne, une portion détachée du train de marchandises n° 86. Les deux voies sont encombrées. Un chauffeur et un garde-barrière ont été blessés.

Deuxième dépêche, 4 h. du matin.

» Une nouvelle dépêche adressée de Saverne à l'exploitation à Paris porte le nombre des victimes du train n° 44 à treize personnes légèrement contusionnées et un garde-barrière ayant eu la jambe broyée. La voie descendante est libre, la voie montante le sera dans deux heures.

» Le directeur des transmissions,

» Signé : OLIVO. »

— Un épouvantable malheur est arrivé jeudi dernier à huit heures du soir, à Saint-Marcel, près de Narbonne. La maison du sieur X..., cafetier, située sur la place de cette commune, s'est entièrement écroulée. Les habitants de cet établissement, avertis par de sinistres craquements, avaient eu le temps de se sauver. Mais un grand nombre de personnes qui avaient pénétré dans la maison afin de prévenir la catastrophe en essayant d'étayer les planchers, ont été ensevelies dans les ruines.

Dix cadavres ont déjà été retirés des décombres. Le fils du cafetier figure parmi les victimes. Plusieurs personnes ont été grièvement blessées. Une jeune fille a eu les deux jambes cassées.

— Le ministre de la marine vient d'être informé qu'il a été trouvé en mer, non loin des côtes du syndicat de Damgan, où il est aujourd'hui déposé, un pavois de poulaine de 3 m. 8 c. de longueur sur 0 m. 20 c. d'épaisseur, portant les lettres dorées suivantes :

YOUNG DORCH. LIER

Il a été également recueilli, dans les mêmes parages, quelques débris de navire et de mâture sans aucune valeur.

— Une jeune fille de dix-neuf ans, de la commune de Verneuil-sur-Vienne, dit le *Charentais*, s'est fait sauter la cervelle avec un pistolet chargé de petit plomb; son cou était entouré d'une corde qui devait lui servir dans le cas où l'arme aurait manqué. La cause de ce suicide vient, dit-on, de ce que ses parents voulaient la forcer à épouser un jeune homme qu'elle n'aimait pas.

— La riche et belle subdivision de Bone (Algérie) vient d'être désolée par des inondations telles qu'on n'en avait jamais vu dans la contrée. Des pluies torrentielles et des neiges abondantes tombées dans les montagnes des Beni-Saïd et du Tahia, où la plupart des cours d'eau du pays prennent leur source, ont grossi les torrents, rempli les rivières et fait déborder les fleuves, dont la masse des eaux, roulant avec une impétuosité effroyable et entraînant des arbres entiers, a emporté tout ce qui se trouvait sur son passage. Le pont de Guelma a été englouti; celui qui était en voie de construction sur la Seybouse, près de Bone, a disparu. Il en est de même du pont de l'Oued-Ouïsba, près de Mondovi, sur la route de Bone à Tebessa; de telle sorte qu'on ne communique plus que par le télégraphe avec La Calle, Guelma, les Beni-Sarah, Soug-Ayrar et tout le sud de la province.

Crimes et Délits.

— On écrit de Vihanneva y Geltru (Espagne) :

« Un assassin s'est introduit dans une maison étant déguisé en habits de femme, et il a demandé l'hospitalité pour la nuit. La [illegible] son qui était [illegible] maîtresse de la maison [illegible] au logis, avec trois jeunes enfants, eut d'abord pitié de cette femme, mais elle ne tarda pas à s'apercevoir que sa voix et sa figure [illegible] masculines. Elle [illegible] souper. La prétendue pauvresse mangea avec appétit; mais dans un moment où elle s'était baissée, la maîtresse du logis avait vu que sous sa robe la pauvresse avait un pantalon d'homme, elle s'empressa alors de passer dans une autre chambre en ayant le soin d'enfermer cet homme dans la salle basse, où malheureusement elle le laissa avec les enfants. Le voleur lui cria d'ouvrir la porte, sans quoi il allait brûler les enfants. Cette malheureuse mère ne supposant pas qu'il y eût au monde un monstre capable de commettre un crime aussi horrible, laissa le voleur enfermé sous clé. Celui-ci fit brûler les enfants, et il se sauva par une fenêtre, enlevant tout ce qu'il avait pu trouver. »

— A Iqualada (Espagne), dimanche dernier, un jeune homme de dix-neuf ans, après avoir maltraité sa mère, a frappé d'un coup de poignard dans le cœur son père, qui essayait de lui faire comprendre l'odieux de sa conduite.

Cours des Immeubles.

CHAMBRE DES NOTAIRES. *Séance du 23 février.*

	MISES à PRIX.	PRIX d'adjudicat.
Maison comprenant 725m53, d'un produit de 5,600 fr., rue de Flandre, 97	60.000	76.000
Maison occupant 294m53, d'un revenu de 1.900 fr., rue du Havre, 4, à La Villette	15.000	25.000

Pour toutes les nouvelles du jour non signées : E. BAUER.

Avis divers.

Publications de Mariages

Du 21 au 23 février.

5e arrondissement (Panthéon). — Entre : M. Vée, marchand boucher, rue Saint-Victor, 15, et Mlle Dunoyer, à Bagneux. — M. Letti, employé, rue des Sept-Voies, 3, et Mlle Tabary, rue Censier, 6. — M. Savoye, portefeuilliste, rue Lacépède, 33, et Mlle Boy, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 60.

6e arrondissement (Luxembourg). — Entre : M. Cosmao-Dumenez, étudiant en médecine, rue Dauphine, 47, et Mlle Verrier, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14. — M. Maugue, dessinateur, rue Guisarde, 4, et Mlle Rouède, rue de Sèvres, 113. — M. Bayer, principal clerc de notaire, rue Vavin, 11, et Mlle Rohmer, même maison. — M. Haley, fabricant de papiers peints, rue de Sèvres, 23, et Mme veuve Robin, rue Jean-Bart, 8. — M. Charamon, fabricant de lorgnettes, rue Serpente, 34, et Mme veuve Deruelle, même maison.

7e arrondissement (Palais-Bourbon). — Entre : M. Hermann, chef de bataillon, rue Traverse, 4, et Mlle Jean-Nicolas, même maison. — M. Menager, charpentier, rue Malar, 6, et Mlle Chezcaud, boulevard de la Tour-Maubourg, 14.

8e arrondissement (Elysée). — Entre : M. Guerard, propriétaire, au château d'Ingouville-sur-Mer, et Mlle de Lisle de Falcon de Saint-Geniès, rue de Penthièvre, 29. — M. Mitaine, professeur de mathématiques au collége de Blois, et Mlle Ligois, avenue Montaigne, passage Ruffin, 79. — M. Cinchamps, marchand de vins, rue de Berry, 15, et Mlle Lefeyer, même maison.

9e arrondissement (Opéra). — Entre : M. Pierson, propriétaire, boulevard Montmartre, 18, et Mlle Gehrig, rue Saint-Roch, 32. — M. Renault, avocat, rue de la Pépinière, 57, et Mlle Aubry, place Vintimille, 7. — M. Andrieu, rentier, rue Neuve-Breda, 19, et Mlle Manière, même maison. — M. Basset, artiste lyrique, rue Riboutté, 3, et Mlle Bourdier, rue Neuve-Bossuet, 10. — M. Simon, pâtissier, rue Bourtibourg, 23, et Mlle Ratheau, rue Blanche, 86.

10e arrondissement (Enclos Saint-Laurent). — Entre : M. Groux, propriétaire, rue du Faubourg-Saint-Martin, 13, et Mlle Lorain, même maison. — M. Loupe, rentier, rue du Château-d'Eau, 83, et Mlle Roger, même maison.

11e arrondissement (Popincourt). — Entre : M. Chevalier, horloger, rue Neuve-Popincourt, 10, et Mlle Legrand, rue Fontaine-au-Roi, 26. — M. Artières, corroyeur, rue Sainte-Marguerite, 35, et Mlle Compans, rue Saint-Bernard, 44. — M. Pitard, ébéniste, rue Keller, 10, et Mlle Vaisseyre, même maison. — M. Delion, marchand fruitier, rue St-Maur, 48 bis, et Mlle Poirier, même maison.

Décès et Inhumations

Du 27 février.

M. Julien, 20 ans, rue des Halles, 8. — M. Gateau, 53 ans, rue du Mail, 2. — M. Thomas, 31 ans, boulevard de Sébastopol, 42. — Mme Perroux, 35 ans, rue Beaubourg, 33. — Mme Taupinard, 48 ans, rue Saint-Anastase, 12. — Mme Huot, 36 ans, rue Saint-Anastase, 5. — M. Brouardel, 57 ans, rue Neuve-Saint-Etienne, 31. — Mlle d'Hame, 25 ans, rue du Cherche-Midi, 13. — Mme Bruneau, 22 ans, boulevard Sébastopol, 4. — M. Petit, 73 ans, rue de Tournon, 19. — M. Robert, 74 ans, avenue de la Motte-Piquet, 8. — M. Lucas, 73 ans, rue de Babylone, 43. — M. Etienne, 81 ans, rue de la Visitation, 8. — M. le comte Raczynski, 43 ans, rue de Berri, 20. — Mme veuve Saulnier, 62 ans, rue Castellane, 12. — M. Carmouche, 62 ans, rue Saint-Lazare, 102. — M. Viel, 68 ans, rue Lamartine, 23.

BULLETIN COMMERCIAL

VINS. — Il ne s'est absolument rien fait à Bercy et à l'Entrepôt. Le commerce compte sur une reprise dans le courant du mois de mars. Les seules ventes sont faites au commerce de détail, dont les demandes sont insignifiantes. La consommation n'achète pas. Il est arrivé par le chemin de fer de Lyon 11,715 fûts, contenant ensemble 31,070 hect. 08, dont 5,683 venant de la ligne de la Méditerranée; le reste, soit 13,606 hect. 87, est venu de Tonnerre à Bercy. Il a été remis au chemin de ceinture 5,417 fûts, ou 11,103 hect. 79, venant de la ligne Lyon-Méditerranée pour la plus forte part, et le reste de Lyon à Tonnerre et de Tonnerre à Bercy.

Voici les cours dans les principaux pays de production :

Fleurance (Gers), vins rouges 1863, 15, 18, 20 et 25 fr. l'hect. nu; 1862, 20, 25 et 30 fr.; 1861, 25, 30 et 35; 1859, qualité supérieure, 50 fr.; 1858 dito, 60 fr.; 1857 dito, 70; 1856 dito, 75; 1855 dito, 80; 1854 dito, 100 fr.

Issoudun (Indre), bons vins du Cher, Thézée et environs, de 62 à 65 fr.; Saint-Aignan, Noyers, Châteauvieux, 55 à 60 fr.; Selles-sur-Cher, 50 à 52; Sologne, 30 à 32 fr.

Lézignan (Aude), vins de première qualité, de 17 à 19 fr. et même 20 fr. l'hect.; 2e qualités, 14 à 16 fr.; 3e qualités, 11 à 13 fr.

Les vins des environs de Redessan (Gard) se paient, pris chez les propriétaires, de 15 à 18 fr. l'hect.; les Lédenon-Bondavins, 25 fr.; les vins des coteaux bordant le Rhône et la Gironde, de 20 à 22 fr.

Les vins du Jura, frais, récolte de 1862, se vendent de 18 à 20 fr. l'hect. nu; les rouges de 1863, 20 à 22 fr.; le vin blanc ordinaire, 25 fr.; vin de l'Etoile, 40 fr.

Sens (Yonne), bons vins rouges de table des arrondissements de Sens, Joigny, Auxerre, Tonnerre, 1863, 1er cru, 55 à 65 fr. les 136 litres logés; 2e cru 45 à 55; 3e cru, 30 à 35 fr.; 1862, bons ordinaires de 55 à 70 fr. suivant mérite.

EAUX-DE-VIE. — Cours stationnaires; absence d'achats à Cognac. On cote la grande Champagne, sans fût, 145 fr. l'hect.; petite Champagne, 120 à 135 fr.; fins Bois, 115 à 120; Bois, 1er choix, 105 à 110; 2e choix, 100 fr.

A Saujon (Charente-Inférieure), eau-de-vie nouvelle, 90 à 95 fr. l'hect. à 60 degrés centésimaux, sans logement.

Dans le Gers, Armagnac, suivant l'âge et la qualité, 60, 70, 80, 90, 100, 125, 150, 175, 200 et 300 fr. l'hect. à 50 degrés, logé; franco pour 2 hect. et au-dessus à Fleurance.

MÉTAUX. — A Saint-Dizier, la fonte est délaissée; elle a fait 120 à 123 fr. pour plusieurs marchés, 123 à 125 pour de petits lots. Il y a des offres à 120 fr. Certains producteurs tiennent à un prix plus élevé, comptant sur une reprise prochaine.

Les fers, par continuation, sont cotés : fers laminés, 1re classe, 225 et 230 fr., écart de 5 à 10 fr. par classe; feuillards, 1re catégorie, 240 fr., écart de 15 fr.; fers martelés, 260 et 265 fr.; essieux, 20 fr. en sus; machine n° 0, 235 et 240; fil à clous n° 20, 240 fr. et 20 fr. d'écart; fil quincaillier n° 20, 300 fr.

Dans la Moselle, le prix des fers est de 200 fr. par petits marchés; peu de demandes.

Au Havre les importations sont suspendues quant aux fers, à cause de leurs hauts prix. Même avec les acquits de 30 fr. par 1000 kil., ils reviendraient à près de 300 fr., tandis qu'on peut les obtenir de la Champagne, de 245 à 250 fr., rendus dans l'un des ports de la Manche.

A la Bourse de Paris, calme général sur tous les métaux. Les cuivres et les étains sont en baisse; les plombs et les zincs stationnaires. Voici les cours : cuivre anglais, 270 fr. nominal; du Lac supérieur, 300; du Chili brut, 241 25; minerai de Corocoro, 265. Etain Banca, 312 50; des détroits, 305; anglais, 295. Plomb d'Espagne, 56; brut de France, 55 60; zinc de Silésie [illegible] fr. nominal.

E. BAUER.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE. — Faillites du 27 février. — Réal (Nicolas-Benoît), entrepositaire à Saint-Denis, avenue de Paris, 11. — J.-c., M. Boullard; s. p., M. Moncharville, rue de Provence, 52.

Escompte à la Banque de France... 7 0/0
Escompte à la Banque d'Angleterre... 6 0/0

VARIÉTÉS

LE TOMBEAU DE LÉONARD DE VINCI

La *Presse* a déjà parlé des fouilles d'Amboise. M. Arsène Houssaye va publier son rapport à M. le ministre des beaux-arts. C'est tout un livre, c'est toute l'histoire de Léonard de Vinci en France. Déjà L'ARTISTE en a donné des fragments étendus. Nous imprimons aujourd'hui le dernier paragraphe, qui renferme presque tout l'historique des fouilles.

. . . .

Que François 1er ait ou n'ait pas recueilli le dernier soupir de son cher Léonard, il est certain que le peintre milanais, devenu presque Français, est mort en son petit château du Cloux, auprès de ses disciples Melzi et Salaï. Or, puisque Léonard de Vinci est mort chez lui, il a dû être, selon sa dernière volonté, enterré dans l'église où il allait prier Dieu. Cette église, c'était Saint-Florentin au château d'Amboise..

Je rappelle les termes de son testament, troisième paragraphe :

« Item ledit testateur veut être enseveli dans l'église Saint Florentin, et son corps y sera porté par les chapelains d'icelle. »

Je veux réimprimer aussi quelques lignes du quatrième paragraphe :

« Item son corps sera accompagné dudit lieu du Cloux jusque dans ladite église par le collége (chapitre) de ladite église, et aussi par le recteur et prieur, par les vicaires et chapelains de l'église Saint-Denis, ainsi que par les frères mineurs dudit lieu, et avant que son corps soit porté à Saint-Florentin, le testateur veut qu'il soit célébré trois grand'messes avec diacre et sous-diacre; et le jour que se diront ces trois grand'messes, on dira encore trente basses messes de saint Grégoire. »

Si j'ai cité le quatrième paragraphe du testament, ça été surtout pour bien montrer l'erreur de ceux qui ont voulu chercher le tombeau de Léonard de Vinci dans la chapelle de Saint-Florentin sous le château. Cette chapelle s'appelait alors Notre-Dame en Grèves et n'avait ni collége ni chapitre (1). Ça été l'erreur commune de tous les voyageurs, qui cherchaient dans la chapelle de la ville ce qui était dans l'église du château (2).

Rien ne s'opposait à ce que Léonard de Vinci fût obéi en ses dernières volontés : il était de la cour, il avait droit à une place sous les dalles de l'église. Il a dû y être enterré dans le cérémonial prescrit par lui. Et je veux croire que François Melzi, qu'il appelait son fils, qui héritait de ses livres et de ses dessins, François Melzi, deux fois gentilhomme par la naissance et par l'art, n'a pas confié Léonard à la terre sans lui avoir donné une tombe de pierre ou un cercueil de plomb. Le disciple savait bien la grandeur du maître; il a dû songer qu'un jour l'Italie peut-être dirait à la France : *Qu'as-tu fait de Léonard de Vinci*?

Et une fois dans la terre sainte de l'église, à côté des grands personnages qui y reposaient, les gouverneurs du château n'ont-ils donc pas, sur l'ordre du roi, élevé un tombeau à cette grande mémoire ? Nul ne le dit, ni l'histoire, ni la tradition, ni le souvenir des habitants, ni le récit des voyageurs.

Les guerres de religions, selon quelques historiens, ont dévasté l'église et violé les tombeaux ; si le monument existait, peut-être n'a-t-il duré qu'un jour. Ceux qui se rappellent l'église disent qu'avant la révolution aucun tombeau de marque ne frappait le regard. Mais un des ouvriers travaillant aux fouilles et un vieillard, son contemporain, affirmaient avoir marché dans leur enfance sur la dalle de Léonard de Vinci au chœur de l'église.

Après avoir interrogé la tradition, je finis par la redouter. On avait commencé par ne rien savoir de Léonard de Vinci, on finissait par tout savoir (1).

L'église Saint-Florentin a été démolie en 1808; on a poussé le vandalisme jusqu'à vendre les pierres tombales. Que dis-je? on a été plus loin dans l'impiété : on a fondu les cercueils de plomb sans s'inquiéter des ossements qu'ils renfermaient. Et pendant qu'on faisait de l'argent avec le plomb, on abandonnait aux enfants les dépouilles humaines consacrées par la sainteté de la mort. Les enfants venaient tous les jours jouer avec les morts; les crânes et les tibias n'étaient plus qu'un jeu de boules et de quilles.

Il a fallu qu'un matin le jardinier Goujon, indigné de ces profanations, se levât avant le jour, recueillît les ossements et les remît pieusement dans la terre, à peu près là où fut le chœur de l'église.

Et tout fut oublié, oublié à ce point que dans le pays même on croyait encore hier que toutes les dépouilles mortelles du château enterrées dans l'église et dans le cimetière du cloître avaient été transportées dans le cimetière de Saint-Denis d'Amboise. La vérité, c'est qu'on avait laissé au château les morts enterrés dans l'église, les morts de bonne compagnie qui avaient une dernière demeure de pierre ou de plomb.

Cependant la tradition de la violation des tombes s'était répandue même au delà des Alpes, même au delà du Rhin : on avait dit que pendant la révolution le crâne du divin Léonard avait peut-être servi à distraire les citoyens français.

Plus d'un Italien est venu à Amboise pour y chercher le tombeau de Léonard de Vinci; il regardait tristement la place de l'église couverte aujourd'hui par des massifs plantureux, il saluait et s'éloignait silencieusement.

La fille du jardinier Goujon, souvent interrogée, prononçait quelquefois le nom de Léonard de Vinci devant les visiteurs ; c'est elle qui, la première, il y a quelques années, m'a donné l'idée de rechercher le tombeau du peintre de la *Cène*; mais était-ce parce qu'elle avait entendu prononcer ce grand nom par son père ou par les visiteurs eux-mêmes? Elle m'a indiqué elle-même comme marque du lieu où l'on pourrait retrouver le peintre de François Ier, un cerisier blanc « dont les cerises n'étaient si » bonnes, que parce qu'elles poussaient sur » des morts. »

Mardi 23 juin, on donna le premier coup de pioche en présence de M. le maire et de M. l'archiprêtre d'Amboise. Je mis les ouvriers sur trois points : les uns pour reconnaître les fondations de l'église, les autres pour retrouver l'ossuaire, ceux-ci pour rechercher les tombeaux. Il fallut pratiquer des fouilles profondes, la place de l'église que j'avais retrouvée exactement sur les dessins de Cerceau, ayant été surélevée de deux à trois mètres pour les plantations. On retrouva bientôt un pan de mur principal, un pan de mur des bas côtés, des fragments de dallage, une main de statue, des débris de chapitaux; mais ces murs ne se continuent pas. On a détruit l'église pierre à pierre. On a fait jouer la mine contre les fondations.

Le second jour, nous avons retrouvé l'ossuaire sous des briques disjointes, dans l'état saas doute où le jardinier Goujon l'avait rangé. Les ossements sont d'une rare conservation J'ai mis à part un crâne qui m'a paru digne d'être étudié. « Il ne serait pas impossible, me disais-je, d'y reconnaître par le dessin, par l'âge, par la marque des siècles qui s'inscrivent même sur la mort, la belle tête de Léonard de Vinci. » Mais je sentais que je n'avais pas encore trouvé.

J'ai dressé un procès-verbal de chacune des fouilles qui ont amené des découvertes. Voici quelques extraits des procès-verbaux :

« Aujourd'hui 26 juin 1863, en présence de M. le maire d'Amboise, de M. l'archiprêtre de Saint-Denis, de M. Cartier, de la Société des antiquaires, de M. le docteur Ortiguier, de M. Franz Verhas, peintre d'histoire, de M. Mondain, intendant du château, et de M. l'inspecteur général des beaux-arts.

» Les ouvriers, fouillant la nef principale de l'église. ont découvert sous de simples dalles de terre cuite trois tombes parallèles, renfermant trois squelettes d'une conservation remarquable ; les pieds étaient tournés vers le maître-autel, ce qui indiquait des hommes d'armes et non des prêtres de l'église. Le squelette du milieu avait cela de particulier que son crâne avait été scié en deux, soit par curiosité chirurgicale, soit pour l'embaumement, soit pour conserver la cervelle. Ce crâne est digne d'examen. Le squelette qui était à droite, dont le crâne est moins bien conservé, avait encore quelques restes de linceul. Des mèches de cheveux roux étaient éparses sous sa tête. Près du troisième squelette, dont le crâne était en morceaux, on a trouvé un vase de poterie rouge à anse, renfermant des cendres.

» Aujourd'hui, 27 juin 1863, les ouvriers ont mis à jour une tombe en pierre, dont M. Verhas a pris le dessin.

» Les dalles étaient taillées et cimentées avec le plus grand soin. Malheureusement, celle qui recouvrait la tête, atteinte sans doute par les démolisseurs, s'était brisée et la terre avait pénétré. Toutefois, nous avons retrouvé le squelette tout entier avec des fragments de linceul et de souliers.

» Comme dans la plupart des tombeaux, nous avons vu deux vases placés de chaque côté de la tête. Le premier était rempli de charbons brillant comme des stalactites. »

Çà et là, nous trouvions quelques fragments de sculpture et des dalles brisées avec des inscriptions, des armoiries et des figures. Une seule dalle à figure est bien conservée, c'est celle qui porte pour inscription : *Demoiselle de Cast, fille de noble homme Alphan de Cast.*

C'était à un mètre cinquante centimètres de profondeur, sous le plus ancien carrelage de l'église, car nous en avons compté jusqu'à trois dallages superposés, que se trouvaient les tombeaux. Je citerai un caveau avec un escalier, dont la maçonnerie était encore en bon état. Ce caveau renfermait trois squelettes, dont l'un avait eu aussi le crâne scié. Un peu plus loin, nous avons trouvé un autre squelette, la tête couchée dans un vase en fer, renfermant du sablon rouge parfumé.

Parmi les tombeaux les mieux conservés, nous avons découvert sous le maître-autel celui d'un enfant d'un an à peine, qui au toucher tombait en poussière comme du bois vermoulu. Les personnes présentes voulaient reconnaître un des enfants de Charles VIII, dont le mausolée est à Tours. En effet, les enfants de Charles VIII avaient été enterrés en l'église Saint-Florentin. Peut-être quand le mausolée fut construit à Tours, laissa-t-on leurs cendres à Amboise. J'ai transporté ce tombeau et les restes mortels de l'enfant retrouvé dans une des salles du château qui restent fermées aux visiteurs.

Quelques jours auparavant, non loin de cet endroit, nous avions trouvé un cœur de plomb, pesant un kilogramme huit cent cinquante grammes. Quel était ce cœur? Pouvait-il être celui de Léonard? Le grand peintre avait-il voulu que Melzi portât son cœur à Milan, pour être tout à la fois dans le pays où il était venu mourir et dans le pays où il avait signé son chef-d'œuvre? Avait-il voulu, lui, le grand chercheur des secrets de la création, donner à ses derniers disciples et à la science un glorieux sujet pour une leçon d'anatomie? Du fond de son cercueil, avait-il voulu une fois de plus enseigner les lois de la vie et de la mort? Et d'ailleurs n'espérait-il pas qu'un jour peut-être l'Italie ingrate se souviendrait; et alors, si ses os étaient en poussière, on retrouverait encore son cœur.

Après une absence forcée, nous avons repris les fouilles à la fin de juillet. Quelques jours se passèrent à déblayer, car, je l'ai dit déjà, le travail était difficile à cause des terres rapportées et des précautions à prendre pour respecter les tombeaux, qui la plupart n'avaient plus leurs pierres tombales.

Les journaux nous apportèrent une lettre de M. Duchatellier (1) :

A M. le rédacteur en chef de la Presse.

« Paris, le 8 août 1863.

« Monsieur le Rédacteur.

» Roger Ducos n'a pas, comme on l'a imprimé, brisé d'une main sacrilége les tombeaux de l'église au château d'Amboise. Je défends les souvenirs de son passage dans la sénatorerie que lui avait donnée Napoléon Mon père, qui le représentait au château, m'a plus d'une fois dit que le tombeau de Léonard de Vinci avait préoccupé Roger Ducos. Il était, je crois bien, au chœur de l'église, et le sénateur parla de lui élever un petit mausolée dans le jardin. Les événements ne lui en ont pas laissé le temps. Peut-être lui a-t-il semblé que les arbres et les fleurs plantés à la place de l'église étaient le meilleur hommage rendu à celui qui avait fait un dieu de la nature.

» Agréez, etc. J. DUCHATELLIER. »

Ce *meilleur hommage* était le plus économique. Déjà Roger Ducos, pour rendre hommage à Dieu lui-même, avait abattu la vieille église, sous prétexte que le temple de la nature était plus agréable à Dieu qu'une église irréparée, mais non pas irréparable. C'était toujours plus économique, puisqu'on vendait les matériaux, les sculptures, jusqu'au plomb des tombeaux !

Nous revînmes au chœur même de l'église, où nous avions d'abord passé trop vite.

Le 20 août on mit à jour un tombeau très ancien recouvert à la démolition de Saint-Florentin de pierres inégales. Sans doute on avait brisé les dalles, et par respect pour le mort on avait remis à la place des pierres de l'église offrant encore quelque trace de grossières peintures à fresque. Je pensai tout de suite à la lettre de M. Duchatellier. Nous étions bien à l'endroit indiqué par lui, — par un vieillard d'Amboise, — par un des ouvriers aux fouilles — et par la fille du jardinier. C'était bien au chœur de l'église vers le haut du massif du cerisier. On découvrit le squelette avec un grand respect. Du côté des pieds tout était resté dans l'ordre de la mort ; pourtant vers la tête des racines de cerisier et de vernis du Japon avaient pénétré et renversé le vase à charbon. Mais après avoir détourné quelques poignées de terre et quelques racines, nous vîmes une grande physionomie dans la majesté de la mort. Le dessin pris par M. Franz Verhaz en donne fidèlement l'idée (2). La tête était appuyée sur la main, comme pendant le sommeil. C'est le seul squelette retrouvé dans cette position qu'on ne donne jamais aux morts, et qui semble familière à un penseur fatigué par l'étude. Le beau front semblait encore habité par la méditation.

Nous avions depuis quinze jours réveillé bien des morts dans leur tombeau, mais nous n'avions pas encore vu de tête si magistralement dessinée pour ou par l'intelligence. J'avais, je l'ai dit déjà, rapporté de Milan un dessin du portrait de Léonard de Vinci à son départ pour la France, quand les cheveux plus rares permettaient au regard de suivre rigoureusement le dessin de sa tête; or, le crâne qui venait de sortir du tombeau offrait exactement les mêmes signes (3). Plusieurs médecins l'ont vu et ont affirmé que c'était la tête d'un septuagénaire. Huit dents sont encore aux mâchoires, quatre en haut, quatre en bas. Comme le crâne de Raphaël, celui-ci est harmonieux et indique la perfection, mais il est plus puissant. On y voit mieux l'homme qui tient TOUT dans son cerveau. Le front s'avance sur les yeux, large et haut. L'arc occipital est ample et pur. Tout a dominé, rien n'a prédominé. Le savant a servi l'artiste, l'ingénieur a consulté l'architecte, le philosophe a éclairé le chercheur, le poète a écouté le musicien.

Je dois dire un mot du vase à charbon et de la sébille.

On avait, à n'en pas douter, mis des parfums dans le vase, car à la chaleur du feu le charbon répand une odeur de myrrhe et d'encens.

Ainsi que je l'indique par le dessin, le potier a pratiqué dans la sébille une ouverture presque imperceptible ; nous avions espéré y trouver une pièce de monnaie nous donnant une date, mais ce petit vase n'a sans doute renfermé que des parfums.

Les monnaies trouvées étaient éparses sur la pierre, quoique la sébille fût encore debout. Nous y avons reconnu un écu d'argent à l'effigie de François Ier sans barbe — c'est-à-dire François Ier du temps de Léonard. — M. Paul Lacroix attache un grand prix historique à cette pièce : Léonard de Vinci voulait honorer son protecteur jusque dans le tombeau. Les deux autres pièces étaient rouillées et indéchiffrables. On croit y voir des pièces italiennes. Mais les monnaies italiennes ne prouvent rien ici, puisqu'à cette époque l'Italie était un peu française, et que plus d'un gentilhomme de la cour avait pu demander à être enterré avec quelque effigie rapportée au jour des conquêtes.

On recueillit près de la tête des cheveux ou de la barbe couleur blanche jaunie et quelques débris de laine brune.

Aux pieds, on recueillit des fragments de sandales gardant encore la forme des doigts. Peut-on y voir la sandale du voyageur venu de loin qui se couche après avoir rempli sa journée?

Tous ceux qui regardaient avaient la foi; mais pourtant nul n'osait dire : *Ici fut Léonard de Vinci !* On recueillit avec piété les ossements, les vases, les monnaies, les cheveux ou la barbe, ce qui restait de la robe et des sandales, après quoi on chercha dans les décombres voisins si la terre avare, qui cache souvent une page d'histoire pour la restituer, ne donnerait pas un mot pour appuyer notre foi.

Ce fut le jardinier du château qui le premier découvrit, mais un peu plus loin, un fragment de dalle tumulaire avec quelques lettres à demi effacées. A première vue, on retrouvait à peine trois ou quatre lettres,

NC

AEST

On lava la pierre et on vit bientôt un I avant l'N. Ces trois lettres n'appartenaient-elles pas à l'inscription de Léonard de vINCI ?

On chercha encore. On retourna les décombres déjà deux fois remués. Cette fois on découvrit deux fragments de dalles gravées, mais plus profondément, l'une avec le nom de saint Luc et l'autre avec le nom de la Vierge. Faut-il voir là des armes parlantes données par Melzi au tombeau de son maître? Mais comme c'était une autre dalle et une autre gravure, je ne me suis pas attaché à ces indices douteux.

On chercha en s'éloignant du tombeau; ce fut alors qu'à deux mètres de là on trouva parmi d'autres fragments un morceau de dalle avec ce mot LEO. Pour tout le monde, ces trois lettres ne disaient même pas un nom ; pour moi, elles disaient tout haut

LEOnard de vINCi

Un peu plus loin, on découvrit trois fragments de pierre plus tendre et plus blanche, pareille à celle où j'avais lu le nom de saint Luc et le nom de la Vierge. J'y lus en lettres ornées d'arabesques d'un merveilleux dessin presque les mêmes mots déjà trouvés :

EO	DUS	VINC
LEOnarDUS		VINCi

Cette pierre n'a pu servir de dalle. Elle devait être incrustée dans le mur au dessus du tombeau. Les arabesques n'indiquent-elles pas une frise avec des dessins, d'autant plus que le nom de saint Luc est accompagné du bœuf symbolique ?

Plus loin encore — mais ces décombres avaient été retournés plus d'une fois pour planter les massifs — on trouva des morceaux de dalle, cette fois avec des lettres gothiques, où se lisaient quelques mots avec lesquels de plus avisés pourraient refaire toute une inscription. Mais je me suis contenté de ce qui avait été trouvé auparavant, ne voulant rien bâtir sur rien. J'ai d'ailleurs conservé tous les fragments recueillis au voisinage du tombeau.

Pour ceux qui ont assisté aux fouilles, comme pour moi, ce tombeau a parlé bien haut de Léonard de Vinci. La double inscription prouve déjà que le grand peintre a été enterré dans le chœur de l'église. Le squelette, qui mesure cinq pieds cinq pouces, rappelle la taille de Léonard de Vinci. Le crâne est la représentation fidèle du portrait qu'il a fait de lui-même à la sanguine peu d'années avant sa mort. M. Robert-Fleury a touché ce crâne avec respect et y a reconnu le fier et pur dessin de cette tête humaine et divine qui a contenu un monde.

Je soumets aujourd'hui à S. Exc. M. le ministre et à M. le surintendant des beaux-arts tous ces témoignages du tombeau, qui m'ont parlé si éloquemment.

ARSÈNE HOUSSAYE,
Inspecteur général des beaux-arts.

P. S. — Je lis cette lettre dans le *Cabinet de l'Amateur* :

« Monsieur le rédacteur,

» Voici le texte même de l'acte de décès de » Léonard de Vinci :

« *Chapitre royal de Saint-Florentin, de la* » *ville d'Amboise*. Registre A.

» *Fut inhumé dans le cloistre de cette église* » *Me Lionard de Vincy, noble millanois, pre-* » *mier peinctre et ingénieur et architecte du* » *Roy, meschanischien d'estat, et anchien direc-* » *teur de peincture au Duc de Milan.*

» *Ce fut faict le douce jour d'aoust 1519.* »

» Cet acte m'a été communiqué tel que je le » transcris par un des employés des archives » de l'hôtel de ville, avec qui mes recherches » à l'état civil m'ont mis en relation. D'où lui » vient-il? Probablement de quelque fureteur » à qui il aura eu occasion de rendre service.

» Recevez mes meilleurs compliments.

» HARDUIN. »

M. Eugène Piot explique ainsi ce document :

« Les titres : *ingénieur et architecte du roi,* » *mécanicien d'Etat*, qu'il contient, sont nou- » veaux et en même temps naturels. Il servira » peut-être à faire retrouver ce registre A, du » chapitre royal de Saint-Florentin, que l'on » croyait perdu vers la fin du siècle dernier, » lorsque le conseiller de Pagave fit demander » à Amboise l'acte de décès de Léonard de » Vinci. Sa date présente une difficulté. Une » lettre du 19 juin 1519, que Francesco Melzi » écrivait aux frères de Léonard pour leur an- » noncer sa mort, dit en propres termes : *Esso* » *passo dalla presente vita alli 2 di maggio* » *con tutti li ordini della santa madre Chiesa* » *e ben disposto.* Rien ne saurait prévaloir con- » tre ce document ; nous pouvons cependant » faire observer que, dans la minute du testa- » ment publié par Carlo Amoretti, Léonard ex- » prime le désir d'être inhumé *dans* l'église de » Saint-Florentin, et qu'il est très possible » qu'après avoir satisfait momentanément à » ce vœu, on ait été obligé, par des raisons » qui nous sont inconnues, de transporter plus » tard dans le cloître les restes de l'artiste. Le » document nouveau ne serait plus alors que » l'acte constatant cette translation, et non » l'acte de décès, et, en effet, il ne contient » pas la date précise de la mort, qui se trouve » d'ordinaire placée à côte de celle de l'inhu- » mation dans ces sortes de documents. »

Ce document nouveau, qui prouverait une fois de plus que Léonard fut enterré au château d'Amboise, doit être accepté avec la plus grande réserve. Si le registre A a été perdu, comment a-t-on conservé ces sept lignes qui constatent l'inhumation de Léonard de Vinci ? Si le registre A est retrouvé, comment celui qui le possède ne s'empresse-t-il point de le restituer à l'histoire ?

Toutefois, à première vue, la rédaction de ces sept lignes me semble appartenir presque mot à mot au style du seizième siècle, dans le diocèse de Tours, à part la dernière

---

(1) Au seizième siècle, l'église Saint-Florentin était celle du château; primitivement dédiée à la sainte Vierge, elle fut, au commencement du onzième siècle, mise sous le vocable de saint Florentin, dont le corps y avait été apporté par le comte d'Anjou, alors seigneur d'Amboise.

Cette église était desservie par des chanoines et des chapelains formant un chapitre, dont un membre faisait hebdomadairement les fonctions curiales pour ses paroissiens *sans paroisse*, dont les principaux étaient commensaux du château. Après la construction de l'église neuve, mise sous l'invocation de la sainte Vierge, le curé hebdomadaire y exerçait son ministère pour ceux de ses paroissiens qui ne logeaient pas au château, et le nombre s'en était accru par beaucoup de petites charges dans les maisons du roi et des princes, dont les habitants d'Amboise se rendaient titulaires par faveur ou par finance.

La chapelle actuelle de Saint-Florentin n'a reçu ce nom qu'à la suppression du chapitre et à la fermeture de l'église du château en 1792. C'est un bâtiment presque barbare. CARTIER.

(2) Millin, *Voyage dans le midi de la France*, et la plupart de ceux qui ont traversé trop vite Amboise.

(1) Je donnerai une idée des dangers de la tradition. Un quasi centenaire, habitant près du petit château de Vinci, disait à ses voisins : « Je sais bien où est le tombeau de Léonard, mais je ne veux rien dire. » J'allai le trouver dans sa petite maison. Après beaucoup de phrases mystérieuses, il me dit : « Ce brave Léonard ! je crois toujours le voir aller du Clos-Lucé au château d'Amboise. » Je croyais qu'il parlait par ouï-dire. En effet, il indiquait bien le chemin que prenait le peintre de François Ier pour monter au château. « Qui vous a dit, demandai-je à cet homme, que Léonard passait là? — C'est moi, car j'avais de bons yeux alors. — Mon brave homme, vous avez trop de mémoire à votre âge. Il y avait près de trois siècles que Léonard était mort quand vous êtes né. — Je vous dis que je l'ai vu. » Je pris mon chapeau, mais il m'arrêta au seuil de sa porte : « Voulez-vous voir son tombeau? Eh bien, venez avec moi au cimetière. » Je me rappelai alors que j'avais vu au cimetière d'Amboise, près du monument du duc de Choiseul, le tombeau d'un peintre d'Amboise nommé Léonard qui, comme le grand peintre, avait travaillé au Clos-Lucé et au château d'Amboise.

(1) Parmi le grand nombre de lettres qui me vinrent soit par les journaux, soit directement, je dois citer celle d'un archéologue d'Orléans, M. Vergniaud, qui croyait avoir vu la pierre tombale de Léonard de Vinci.

(2) Ce dessin, gravé par Geoffroy, paraîtra dans le prochain numéro de l'*Artiste*.

(3) Après avoir vu Léonard de Vinci dans le portrait qui le représente jeune, héroïque, dans l'éclat de la beauté virile, il faut le regarder encore dans le dessin de la collection du roi d'Italie. Cette tête sublime n'a nullement fléchi; aucun de ses traits n'a perdu son caractère de volonté et d'énergie. Son front s'est dégarni, et la barbe et la noble chevelure sont devenues blanches, mais la bouche est aussi fière, aussi ferme, et le regard a un peu perdu de son éclat, mais non de sa certitude. Visiblement, c'est le grand ouvrier qui, sans remords, sans hésitation, sans défaillance, a bien accompli sa journée de travail. Initiateur, il a préparé des matériaux et des modèles, un enseignement et un exemple pour les ouvriers qui doivent venir après lui, et ces ouvriers se nomment Michel-Ange, Raphaël et Corrége ! Il a conçu en lui, ébauché et assuré tout l'avenir; aussi ne vous étonnez pas de voir ce calme olympien sur sa face vénérable; ce travailleur, qui ne fut jamais las, sent que sa tâche est finie et qu'il va pouvoir se reposer, et, d'un œil plein de sérénité, voit les palmes tendues pour lui dans les mains des anges.

LA SAN FELICE (*Suite*). — 54 —

Les deux frères.

Assunta avait bien raison d'avoir confiance en saint François; son père et ses frères avaient fait une pêche vraiment miraculeuse.

Au moment où ils avaient commencé de tirer leurs filets, leurs filets leur avaient paru si lourds, qu'ils avaient cru d'abord avoir accroché quelques rochers ; mais, ne sentant point cette résistance absolue que présente une masse enracinée au fond de la mer, ils avaient eu la crainte, chose qui arrive quelquefois et qui est d'un triste présage pour ceux à qui elle arrive, ils avaient eu la crainte de tirer à eux le cadavre de quelque suicidé ou de quelque noyé par accident.

Mais, au fur et à mesure que le filet se rapprochait de la plage, ils sentaient des soubresauts et des secousses indiquant que c'étaient des corps vivants et bien vivants qui, malgré eux, cédaient à la traction du filet.

Bientôt on vit, aux clapottements de la mer et aux gerbes liquides qui en jaillissaient, que les captifs, commençant à comprendre leur position, faisaient des efforts désespérés pour rompre la traîne ou pour sauter par dessus.

Gennaro et Gaetano se mirent à la mer, et, tandis que le vieux pêcheur et Luigi réunissaient tous leurs efforts, luttaient contre la proie indocile, ils passèrent derrière les filets, et, quoiqu'ils eussent de l'eau jusqu'aux épaules, parvinrent à la maintenir.

Seulement, à leurs gestes et à leurs exclamations, on pouvait comprendre que saint François avait largement fait les choses.

Ceci se passait dans le golfe vers la moitié à peu près de la Strada-Nuova, en face d'une grande maison qui donnait d'un côté sur le quai, de l'autre sur la rue Sant'-Andrea degli Scopari.

Cette maison, que l'on désignait sous le nom de palais la Torre, appartenait en effet au duc de ce nom.

Comme nous allons raconter un fait entièrement historique, nous sommes forcé de donner quelques détails sur cette maison où le fait s'est passé et sur ceux qui l'habitaient.

A la fenêtre du premier étage se tenait un jeune homme de vingt-six à vingt-huit ans, vêtu à la dernière mode de Paris, si ce n'est qu'au lieu d'avoir la redingote à carrick ou l'habit aux longues basques et au haut collet piqué que l'on portait à cette époque, il était enveloppé d'une élégante robe de chambre de velours nacarat fermant sur la poitrine avec des brandebourgs de soie. Ses cheveux noirs, qui depuis longtemps avaient renoncé à la poudre, quoique coupés court frisaient en boucles naturelles ; une fine chemise de batiste, ornée d'un jabot d'élégante dentelle, s'ouvrait pour laisser voir un cou juvénile et blanc comme un cou de femme ; ses mains étaient blanches, longues et minces, signe d'aristocratie. Il portait au petit doigt de la gauche, un diamant, et distrait, l'œil perdu dans l'espace, suivait les nuages glissant dans le ciel, tout en faisant de la main droite ces mouvements dénonciateurs que fait un poète qui scande des vers.

C'était un poète, en effet, un poète dans le genre de Sannasar, de Bertin, de Parny, c'était don Clemente Filomarino, frère cadet du duc de la Torre, un des jeunes gens les plus élégants de Naples, et qui disputait la royauté de la mode aux Nicolino Caracciolo, et aux Riccamana ; en outre, beau cavalier, grand chasseur, excellent dans les exercices de l'escrime, du tir, de la natation ; riche, quoique cadet de famille, attendu que son frère, le duc de la Torre, qui avait vingt-cinq ans de plus que lui, avait déclaré vouloir mourir garçon, afin de laisser toute sa fortune à son jeune frère, qui avait reçu de son aîné l'honorable mission de perpétuer la race des ducs de la Torre, honneur auquel celui-ci paraissait avoir renoncé.

Au reste, le duc de la Torre s'occupait d'un travail bien autrement intéressant, — et il en était convaincu, — pour ses contemporains et même pour l'avenir, que celui de procréer des héritiers de son nom et des soutiens de sa race. Bibliomane acharné, il faisait une collection de livres rares et de manuscrits précieux. La bibliothèque royale elle-même, celle de Naples, bien entendu, n'avait rien que l'on pût comparer à sa réunion d'Elzévirs, ou, pour parler plus correctement, d'Elzéviers. En effet, il avait un spécimen à peu près complet de toutes les éditions publiées par Louis, Isaac et Daniel, c'est à dire par le père, le fils et le neveu(1) Nous disons à peu près complète, parce que nul bibliomane ne peut se vanter d'avoir la collection entière, depuis le premier volume, publié en 1572 auquel est attaché le nom d'Elzévier, et qui porte porte pour titre *Eutropii historiæ Romanæ, lib X.* jusqu'au *Pâtissier français*, publié chez Louis et Daniel, et qui porte la date de 1655. Cependant, il montrait avec orgueil aux amateurs cette collection presque unique, où se trouvaient successivement, servant d'enseigne au frontispice, l'ange tenant d'une main un livre, de l'autre une faux; un cep de vigne embrassant un orme, avec la devise : *Non solus;* la Minerve et l'olivier, avec l'exergue : *Ne extra oleas;* le fleuron au masque de buffle que les Elzévirs adoptèrent en 1629; la sirène, qui lui succéda en 1634 ; le cul-de-lampe, représentant la tête de Méduse; la guirlande de roses trémières, et enfin les deux sceptres croisés sur un bouclier, qui sont leur dernière marque. En outre, ses éditions, toutes de choix, étaient remarquables par la grandeur et la largeur de leurs marges, dont quelques-unes atteignaient quinze et dix-huit lignes.

Quant à ses autographes, c'était bien la plus riche collection qui existât au monde. Elle commençait au sceau de Tancrède de Hauteville, et se continuait en rois, princes, vice-rois ayant régné sur Naples, jusqu'aux signatures de Ferdinand et de Caroline, actuellement régnants.

Chose bizarre ! Ce profond amour de la collection, dont le plus signalé symptôme est de rendre indifférent à tous les sentiments humains, n'avait eu aucune influence sur l'amour presque paternel que le duc de la Torre portait à son jeune frère, don Clemente, resté orphelin à cinq ans. Ce qui l'avait si profondément attaché à cet enfant le jour même de sa naissance, c'était probablement cette idée que, dès ce jour-là, il était déchargé de l'obligation de prendre une femme, qui ne l'eût point détourné entièrement, mais qui l'eût distrait de sa vocation de collectionneur. Aussi, nous serait-il impossible d'énumérer les soins dont l'enfant chargé de le dispenser de l'accomplissement de ses obligations conjugales avait été l'objet de sa part. Dans toutes ces indispositions plus ou moins graves auxquelles l'enfance est soumise, il avait été son seul garde-malade, passant les nuits près de son lit à annoter ses catalogues, ou à chercher dans ses livres rares ces fautes d'impression qui marquent un exemplaire du sceau de l'identité. D'enfant, don Clemente était devenu adolescent, d'adolescent, jeune homme, de jeune homme, il était en train de passer homme, sans que cette profonde et tendre affection de son frère pour lui se fût altérée et eût changé de nature. A l'âge de vingt-six ans, don Clemente était encore traité par son frère comme un enfant. Il ne montait pas une fois à cheval, il n'allait pas une fois à la chasse que son frère ne lui criât par la fenêtre : « Prends garde de te noyer, prends garde que ton fusil ne soit mal chargé, prends garde que ton cheval ne s'emporte ? »

Lorsque l'amiral Latouche-Tréville vint à Naples, don Clemente Filomarino, comme les autres jeunes gens de son âge, fraternisa avec les officiers français, et, poète doué d'une imagination ardente, révolté des abus d'un pays livré au triple despotisme du sceptre, du sabre et du goupillon, il se mêla aux rangs des plus chauds patriotes et fut emprisonné avec eux.

Tout entier à ses recherches d'autographes et à ses études de bibliomane, le duc de la Torre avait à peine su le passage de la flotte française, et, en tout cas, n'y avait attaché aucune importance. Philosophe lui-même, mais ne mêlant en aucune façon la politique à sa philosophie, il ne s'était point étonné des railleries de son frère contre le gouvernement, l'armée et les moines. Tout à coup il apprit que don Clemento Filomarino avait été arrêté et conduit au fort Saint-Elme.

La foudre tombée à ses pieds, ne l'eût pas plus étourdi que cette nouvelle ; il fut quelque temps à rassembler ses idées, et courut chez le régent de la vicairie, charge qui correspond à celle de préfet de police chez nous.

Il venait demander ce qu'avait fait son frère.

Son étonnement fut grand lorsque celui-ci lui eut répondu que son frère conspirait, que les accusations les plus graves pesaient sur lui, et que si ces accusations étaient prouvées, il y allait de sa tête.

L'échafaud sur lequel avaient péri Vitagliano, Emmanuel de Deo et Gagliani était à peine enlevé de la place du château. Il crut le voir se dresser de nouveau pour dévorer son frère. Il courut chez les juges, assiégea les portes des Vanni, des Guidobaldi, des Castelcicala ; il offrit la moitié de sa fortune, il offrit sa fortune tout entière ; il offrit ses autographes, ses Elzévirs, il s'offrit lui-même si l'on voulait mettre son frère en liberté. Il supplia le premier ministre Acton, il se jeta aux pieds du roi, aux pieds de la reine ; tout fut inutile. Le procès suivit son cours ; mais, cette fois, malgré l'influence néfaste de cette sanglante Trinité, tous les accusés furent reconnus innocents et mis en liberté.

Ce fut alors que la reine, voyant lui échapper la vengeance légale, établit cette fameuse chambre obscure où nous avons introduit nos lecteurs, et créa ce tribunal secret dont Vanni, Castelcicala et Guidobaldi étaient les juges, et Pasquale de Simone l'exécuteur.

Dix-huit mois de prison, pendant lesquels son frère, le duc de la Torre, pensa devenir fou, et cessa de se livrer à la compilation de ses Elzévirs, et à la recherche de ses autographes, ne guérirent aucunement don Clemente Filomarino de ses principes libéraux, de ses tendances philosophiques et de ses instincts railleurs ; mais, au contraire, ils le poussèrent plus avant que jamais dans la voie de l'opposition. Fort de cette impartialité du tribunal, qui, malgré les instances secrètes de la reine, qui, malgré les instances publiques de ses accusateurs, l'avait déclaré innocent, et l'avait mis en liberté, il pensait n'avoir plus autre chose à craindre, et était devenu un des habitués les plus assidus des salons de l'ambassadeur français, tandis qu'au contraire il s'était complétement éclipsé des salons de la cour, auxquels son rang lui donnait entrée.

Le duc de la Torre, son frère, rassuré sur le sort de Clemente, s'était remis à la poursuite de ses autographes et de ses Elzévirs, et ne s'inquiétait plus de cet enfant prodigue que pour lui recommander comme toujours la prudence, quand il montait à cheval, allait à la chasse, ou faisait quelque pleine-eau dans le golfe.

Or, ce jour-là, tous deux étaient satisfaits.

Don Clemente Filomarino avait appris le départ de l'ambassadeur français, ainsi que la déclaration de guerre faite par lui au roi Ferdinand, et ses principes de citoyen du monde l'emportant sur sa nationalité napolitaine, il espérait bien avant un mois voir ses bons amis les Français à Naples, et le roi et la reine à tous les diables.

De son côté, le duc de la Torre venait de recevoir une lettre du libraire Dura, le plus célèbre bouquiniste de Naples, qui lui annonçait qu'il avait découvert un des deux Elzévirs manquant à sa collection, et qui lui faisait demander s'il devait le lui porter chez lui ou attendre sa visite à son magasin.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La Presse*, 1er mars 1864.)

---

(1) Les savants ne sont point d'accord sur ce point : les uns disent qu'Isaac est le fils de Louis, les autres disent qu'il n'est que son neveu.

ligne : Dans les actes contemporains, je ne retrouve pas *ce fut faict*.

J'ai passé plusieurs journées à faire des *fouilles* dans les archives de l'hôtel de ville. Les registres inhumations ne datent que de 1538. Ils sont rédigés dans la même formule. M. le maire d'Amboise, M. le secrétaire de la mairie (1), M. l'archiprêtre, le savant archiviste, M. Cartier, n'ont jamais trouvé d'autres documents. D'où vient alors celui de M. Harduin ? Si ce n'est qu'une copie, ne peut-on pas supposer que le copiste a écrit « le cloître de l'église » pour « le chœur de l'église ; » mais comment admettre que le mois de *mai* soit remplacé par le mois d'*août* ?

Par son testament, Léonard de Vinci a voulu être enterré dans l'église. Si François Ier lui a élevé un monument, ou s'il a voulu seulement, par une inscription, consacrer le souvenir de cette grande mémoire, c'est dans l'église même, selon la coutume du seizième siècle.

Il m'est impossible de croire que Léonard, inhumé d'abord dans l'église, ait été transporté ensuite dans le cloître du chapitre, où l'on n'enterrait personne, puisque l'ordre des religieux avait son cimetière particulier entre l'église et le cloître (2). Si c'eût été pour l'enterrer sous un monument, il en serait resté quelques traces, soit par le monument, soit par l'histoire ; mais pourquoi lui eût-on élevé un monument dans un cloître, à celui qui a voulu, par son testament, avoir sa place dans l'église ?

A. H.

THÉATRES

Spectacles de demain mardi 1er mars.

7 h. 3/4.—FRANÇAIS.—Une Loge d'Opéra,—la Coupe enchantée,—le Verre d'eau.
7 h. 3/4.—OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche.
7 h. 0/0.—ODÉON.—Le Marquis de Villemer.
8 h. 0/0.—ITALIENS. — Marta.
8 h. 0/0.—THÉATRE LYRIQUE. — Faust.

(1) Hier encore M. Paris m'écrivait, à propos de l'acte donné par M. Harduin :

« M. Harduin n'est pas connu à Amboise, et n'a jamais eu de relations avec les employés de la mairie de cette ville ; si le document qu'il produit émane des archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris, il vous sera facile de vous faire représenter l'original et d'en contrôler l'authenticité, à moins que le révélateur de cette pièce ne soit un être imaginaire ou un pseudonyme insaisissable. Et pourtant le texte a un cachet de vérité incontestable, à l'exception cependant des mots *meschanichien* et *anchien*, qui ne sont pas de l'époque.

» Quel intérêt a donc M. Harduin à dérober à la publicité un titre aussi précieux, et qui a été l'objet de recherches aussi persévérantes, s'il en est l'heureux possesseur, ou s'il en connait réellement le dépositaire ? Pourquoi dénoncer cette découverte sous le voile de l'anonyme ? Si l'acte de décès est vrai, on ne peut expliquer la réserve de M. Harduin que par la crainte de compromettre les mains infidèles qui le lui auront confié. Il est évident pour moi que la ville a perdu une partie des vieux manuscrits qui enrichissaient ses archives ; malheureusement, il est impossible aujourd'hui de combler les trop regrettables lacunes que ces détournements ont laissées. »

(2) On peut, à ce sujet, consulter les dessins de Du Cerceau. Ce qu'on appelait le cloître était une galerie à double étage bâtie pour les habitations des prêtres et des religieux. Les fouilles pratiquées là où fut cette galerie n'ont amené nul vestige de sépulture.

7 h. 0/0.—TH. DU CHATELET. — Le Naufrage de la Méduse.
8 h. 0/0.—VAUDEVILLE. — Les Lionnes pauvres.
7 h. 0/0.—VARIÉTÉS. — La Sœur de Jocrisse, — un Troupier.—le Petit de la r. du Ponceau.
7 h. 3/4.—GYMNASE. — Montjoye.
7 h. 3/4.—PALAIS-ROYAL. — La Cagnotte.
7 h. 1/2.—PORTE-SAINT-MARTIN — Faustine.
7 h. 0/0.—GAITÉ. — La Maison du Baigneur.
7 h. 0/0.—AMBIGU. — Les Fils de Charles-Quint.
7 h. 1/4.—FOLIES DRAMATIQUES. — Les Cochers de Paris.
7 h. 1/2.—TH. DÉJAZET. — En Ballon, — les Nuits de la Mi-Carême.
8 h. 0/0.—BOUFFES PARISIENS—Les Bavards.
7 h. 3/4.—BEAUMARCHAIS.—Le Testament de Pierre Talbert.—Lazare le Pâtre.
8 h. 0/0.—CHAMPS-ÉLYSÉES.—Vaudevilles, etc.
8 h. 0/0.—CIRQUE NAPOLÉON.—Exercices équestres.
8 h. 0/0.—R. HOUDIN — Prestidigitations, Magie.
8 h. 0/0.—SALLE ROBIN, boulev. du Temple.—Magie.
8 h. 0/0.—MANICARDI.—Soirées mystérieuses.
PANORAMA LANGLOIS.—Prise de Sébastopol.
CASINO, rue Cadet.—Tous les soirs, Bal ou Concert.

— Le succès de *Faustine* s'établit de jour en jour ; le mérite de l'œuvre, le jeu des acteurs, la somptuosité de la mise en scène et la magnificence des décorations attirent chaque soir une nombreuse et brillante société au théâtre de la Porte-St-Martin.

— Au théâtre Robin, jeudi prochain, jour de la Mi-Carême, représentation extraordinaire de Physique et de Magie, à deux heures précises, sans préjudice de celle du soir. La composition du spectacle sera exactement semblable à celle des soirées.

L'un des propriétaires, gérant et rédacteur en chef : H. Rouy.

Paris.—Impr. SERRIÈRE et Ce, rue Montmartre, 123.